

XVIII

BUDGET

DES

ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1925.

---

XVIII

BEGROOTING

VAN DE

BEHEEREN VAN ZEEWEEZEN, VAN POSTERIJEN EN VAN TELEGRAFEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

**PROJET DE LOI.****WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

**TITRE PREMIER.****DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION.****Dépenses d'exploitation.****ARTICLE PREMIER.**

Le Budget des Administrations de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1925 est fixé, pour les dépenses d'exploitation, à la somme de 325,222,306 francs, conformément au tableau I ci-annexé.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

**TITEL ÉÉN.****UITGAVEN EN ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.****Uitgaven van exploitatie.****ARTIKEL ÉÉN.**

De Begrooting der Beheeren van Zeewezen, van Posterijen en van Telegrafien voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld, voor de uitgaven van exploitatie, op de som van 325,222,306 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante : Die uitgaven zijn volgenderwijze verdeeld :

ADMINISTRATIONS.	Dépenses d'exploitation. — Uitgaven van exploitatie.	BEHEEREN.
Marine . . . . .	48,766,676 »	Zeewezen.
Postes . . . . .	154,282,934 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones . . . . .	122,172,696 »	Telegrafen en Telefoenen.
ENSEMBLE . . . fr.	325,222,306 »	TE ZAMEN.

Recettes d'exploitation.

ART. 2.

Les recettes d'exploitation des Administrations de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1925, sont évaluées à la somme de 340,004,500 francs, conformément au tableau II ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Ontvangsten van exploitatie.

ART. 2.

De ontvangsten van exploitatie der Beheeren van Zeewezen, van Posterijen en van Telegrafen voor het dienstjaar 1925, zijn geraamd op de som van 340,004,500 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

ADMINISTRATIONS.	Recettes d'exploitation. — Ontvangsten van exploitatie.	BEHEEREN.
Marine . . . . .	25,295,000 »	Zeewezen.
Postes . . . . .	181,709,500 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones . . . . .	133,000,000 »	Telegrafen en Telefoenen.
ENSEMBLE . . . fr.	340,004,500 »	TE ZAMEN.

**Tableaux d'imputation.****ART. 3.**

1° Les dépenses de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité pour l'exercice 1925 seront imputées conformément au tableau III ci-annexé. Elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau IV ci-annexé;

2° Les dépenses de l'Office central des imprimés pour l'exercice 1925 seront imputées conformément au tableau V ci-annexé. Elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau VI ci-annexé.

**TITRE II.****DÉPENSES ET RECETTES EXTRAORDINAIRES.****Dépenses extraordinaires.****ART. 4.**

Les dépenses extraordinaires des Administrations des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1925 sont évaluées à la somme de 260,290,850 francs, conformément au tableau VII ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

**Tabellen van aanrekening.****ART. 3.**

1° De uitgaven van het Hoofdbeheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit voor het dienstjaar 1925 worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel III. Zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel IV;

2° De uitgaven van den Centralen Dienst voor drukwerken voor het dienstjaar 1925 worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel V. Zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel VI.

**TITEL II.****BUITENGEWONE UITGAVEN EN ONTVANGSTEN.****Buitengewone uitgaven.****ART. 4.**

De buitengewone uitgaven der Beheeren van Posterijen en van Telegrafen voor het dienstjaar 1925 zijn geraamd op de som van 260,290,850 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel VII.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

ADMINISTRATIONS.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.	BEHEEREN.
Postes . . . . .	5,941,500 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones . . . . .	254,349,350 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . . fr.	260,290,850 »	TE ZAMEN.

**Recettes extraordinaires.**

**ART. 5.**

Les recettes extraordinaires de l'Administration des Télégraphes et Téléphones pour l'exercice 1925 sont évaluées à la somme de 3,284,000 francs, conformément au tableau VIII ci-annexé.

**TITRE III.**

**Dispositions diverses.**

**ART. 6.**

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé :

a) A faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget des Administrations de la Marine, des Postes et des Télégraphes, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants-droit ;

b) A accorder des secours exceptionnels dans les conditions qu'il déterminera, à des employés pensionnés ensuite d'accident en service, à l'effet de ne pas les traiter moins favorablement que les ouvriers se trouvant dans les conditions semblables, et ce nonobstant les dispositions de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles.

**Buitengewone ontvangsten.**

**ART. 5.**

De buitengewone ontvangsten van het Beheer van Telegrafien en Telefonen voor het dienstjaar 1925 zijn geraamd op de som van 3,284,000 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel VIII.

**TITEL III.**

**Verscheidene bepalingen.**

**ART. 6.**

De Minister van Spoorwegen, Zee-  
wezen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd :

a) Om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren zooals de hulpelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van de Beheeren van Zeewezen, van Posterijen en van Telegrafien verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbedden ;

b) Om uitzonderlijke hulpelden te verleenen, in de voorwaarden die hij moet vaststellen, aan de ingevolge een ongeval in dienst gepensionneerde bedienden, om deze niet minder gunstig te behandelen dan de werklieden die zich in de gelijkaardige voorwaarden bevinden, en zulks niet tegenstaande de bepalingen van de wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen.

ART. 7.

Les services rendus par les agents du service de sauvetage de l'Administration de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924.

ART. 7.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van het Beheer van Zeewezen worden beschouwd als werkelijken dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

Gegeven te Brussel, den 22 October 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeewezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

---

# BUDGET

DES ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1925.

## TABLEAU I

---

DÉPENSES D'EXPLOITATION

---

---

# BEGROOTING

VAN DE BEHEEREN VAN ZEEWEZEN, VAN POSTERIJEN  
EN VAN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

---

## TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>A. — MARINE.</b>		
1	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys . . . . .	8,794,745 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . . . .	2,422,780 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote . . . . .	5,334,200 »
4	Remises, commissions, primes. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	5,192,200 »
5	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche . . . . .	2,429,900 »
6	Traction et matériel — Rentes et secours périodiques à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit . . . . .	16 544,946 »
<b>DÉPENSES GÉNÉRALES.</b>		
7	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer. . . . .	135,339 »
8	Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	35,000 »
9	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	4,000 »
<b>REMBOURSEMENTS.</b>		
10	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	2,000 »
11	Déficits de comptes. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	4,000 »
<b>CHARGES FINANCIÈRES ET PENSIONS.</b>		
12	Charges financières . . . . .	2,588,253 »
13	Pensions et premier terme de pension à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	4,633,000 »
14	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	545,000 »



**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p><b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p>Artikelen.</p>
	<b>A. — ZEEWEZEN.</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren, beambten en zeeliedenpersoneel. — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën en jury's.	1
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloonen, vergoedingen, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.	2
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor de loodsen.	3
	Uitkeeringen, commissieloon, premiën ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	4
	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.	5
	Trekdienst en materieel. — Renten en periodieke hulpelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne rechthebbenden.	6
	<b>ALGEMEENE UITGAVEN.</b>	
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen . . . . .	7
	Uitvoering van de verplichtingen ten laste van het Beheer van het Zeewezen krachtens de wet van 24 December 1905 op de vergoeding van de schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	8
	Onvoorziene, niet in de Begrooting genoemde uitgaven . . . . .	9
	<b>TEBUGBETALINGEN.</b>	
	Teruggave van door het Beheer van het Zeewezen ten onrechte geïnde loodsgelden. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	10
	Tekort van rekenplichtigen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	11
	<b>FINANCIEELE LASTEN EN PENSIOENEN.</b>	
	Financieele lasten . . . . .	12
	Pensioenen en eerste termijn van pensioen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	13
48,766,676 »	Uitvoering van de wet van 5 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	14

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>DÉPENSES DIVERSES.</b>	
15	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maximum de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (6 <sup>e</sup> annuité) . . . . .  (Les annuités servant de fonds de garantie seront partagées par moitié entre la Coopérative d'assurance visée plus haut « Westvlaamsche verzekering voor zeilsloepen » et la Société « Crédit maritime belge » d'Ostende, en vertu du consentement de la « Westvlaamsche » et sous approbation du Gouvernement, en raison de contrats de réassurance réciproque entre les deux organismes.)	75,000 »
16	Subside à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge. . . . .	50,000 »
17	Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des services de l'Electricité et de l'Office central des imprimés. . . . .	324,993 »
	<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
18	Indemnité de vie chère au personnel. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	2,962,500 »
19	Part de la Marine dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des Services de l'Electricité et de l'Office central des imprimés. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	27,820 »
	TOTAL des dépenses d'exploitation de la Marine . . . fr. . . . .	

## TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

## BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>ALLERHANDE UITGAVEN.</b>	
	Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 750,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele van eene onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeilvisschers van de Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Commissie voor de zeevisscherij van West-Vlaanderen (6 <sup>e</sup> annuïteit).  (De annuïteiten dienende als waarborgfonds zullen verdeeld worden voor de helft tusschen de bovenbedoelde Verzekeringscoöperatief « Westvlaamsche verzekering voor zeilsloepen » en de Maatschappij « Crédit maritime belge », te Oostende, krachtens bewilliging van de « Westvlaamsche » en onder goedkeuring van de Regeering, met het oog op wederzijdsche herverzekeringscontracten tusschen beide inrichtingen.)	15
	Toelage aan de Hulp- en Voorzieningskas voor zeevarenden onder Belgische vlag.	16
	Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van het Ambt van de Diensten der Electriciteit en van den Centralen dienst voor drukwerken.	17
	<b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	Duurtetoelag voor het personeel. (Onbepaald crediet.) . . . . .	18
	Aandeel van het Zeewezen in den duurtetoelag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger comité van Toezicht, van het Ambt van de Diensten der Electriciteit en van den Centralen dienst voor drukwerken. (Onbepaald crediet.)	19
48,766,676 »	TOTAAL van de uitgaven van exploitatie van het Zeewezen	

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>B. — POSTES.</b>		
20	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	40,870,259 »
21	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur . . . . .	57,283,200 »
22	Transport des facteurs . . . . .	150,000 »
23	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée . . . . .	3,491,947 »
24	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	2,400,000 »
25	Transport des dépêches . . . . .	2,280,000 »
26	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	10,000 »
27	Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles Approvisionnement divers et fabrication de valeurs postales Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale Frais d'exploitation des camionnettes postales. Remboursement à l'Office central des imprimés, des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc., commandés pour compte de la poste . . . . .	11,643,070 »
28	Dépenses pour compte de tiers . . . . .	55,500 »
29	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	20,000 »
30	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises . . . . .	1,522,000 »

**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p><b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p>Articlen.</p>
<p><b>B. — POSTERIJEN.</b></p>		
	<p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.</p>	<p>20</p>
	<p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers.</p>	<p>21</p>
	<p>Vervoer van de brievenbestellers. . . . .</p>	<p>22</p>
	<p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.</p>	<p>23</p>
	<p>Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers . . .</p>	<p>24</p>
	<p>Vervoer van de postpakketten . . . . .</p>	<p>25</p>
	<p>Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald credit.</i>)</p>	<p>26</p>
	<p>Materieel, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Verschillende voorraad en vervaardiging van postwaarden. Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de postexploitatie. Exploitatiekosten van de postmotorwagentjes. Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor drukwerken, van de voor rekening van de post bestelde kantoorbehoeften, graveermaterieel, drukwerken, papier, inkt, enz.</p>	<p>27</p>
	<p>Uitgaven voor rekening van derden . . . . .</p>	<p>28</p>
	<p>Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern. . . . .</p>	<p>29</p>
<p>154,282,934 »</p>	<p>Loon, kasvergoeding, premiën en commissieloon. . . . .</p>	<p>30</p>

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>DÉPENSES GÉNÉRALES.</b>		
31	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers . . . . .	22,500 »
32	Part de l'Administration des Postes dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des services de l'électricité et de l'Office central des imprimés . . . . .	918,355 »
33	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer . . . . .	144,057 »
34	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	20,000 »
35	Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	23,000 »
36	Charges financières. . . . .	4,288,300 »
37	Déficits de comptes. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	200,000 »
38	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	6,297,000 »
39	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	2,125,000 »
40	Subside pour le ravitaillement et le service des Economats . . . . .	24,000 »
<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
41	Indemnité de vie chère au personnel. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	20,432,944 »
42	Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des services de l'Electricité et de l'Office central des imprimés. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	81,802 »
TOTAL des dépenses d'exploitation des Postes. . . . . fr		

**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p><b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p>Artikelen.</p>
	<b>ALGEMEENE UITGAVEN.</b>	
	Honoraria van de dokters voor onderzoeken, grondige keuringen, herkeuringen, enz., die de Werkliedenkas niet aanbelangen.	31
	Deel van het Beheer van Posterijen in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van het Ambt van de diensten der Electriciteit en van den Centralen Dienst voor drukwerken.	32
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen . . . . .	33
	Uitvoering van de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	34
	Examencommissies. — Onvoorzien uitgaven welke niet in de Begroeting genoemd zijn	35
	Financieele lasten. . . . .	36
	Tekort van rekenplichtigen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	37
	Aan ambtenaars en beambten te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen welke in 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar ingaan ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	38
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	39
	Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der economen . . . . .	40
	<b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	Duurttoeslag voor het personeel. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	41
	Aandeel in den duurttoeslag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van het Ambt van de diensten der Electriciteit en van den Centralen Dienst voor drukwerken ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	42
<p>154,282,934 »</p>	<p><b>TOTAAL</b> der uitgaven van exploitatie der Posterijen.</p>	

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>		
43	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	36,352,000 »
44	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	16,171,967 »
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses (y compris une somme de 315,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur). . . . .	13,307,500 »
46	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc. . . . .	2,310,000 »
47	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc) . . . . .	56,000 »
48	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne. . . . .	30,000 »
49	Part d'intervention éventuelle dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale . . . . .	10,000 »
50	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges . . . . .	1,200,000 »
51	Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des Services de l'Electricité et de l'Office central des imprimés. . . . .	1,422,592 »
<b>DÉPENSES GÉNÉRALES.</b>		
52	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer . . . . .	549 512 »
53	Exécution de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (Crédit non limitatif.) . . . . .	100,000 »
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	7,000 »
55	Charges financières. . . . .	26,482,452 »



**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.  
BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>C. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.</b>	
	Jaarwelden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beambten.	43
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand . . . . .	44
	Onderhoud van de lijnen en kantoren: allerlei benodigdheden (inbegrepen eene som van 315,000 frank voor eene schuldvoordering van een vroeger dienstjaar).	45
	Drukwerk, kantoorbehoefden, inbinden, enz. . . . .	46
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van de telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	47
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern. . . . .	48
	Gebeurlijk aandeel in de kosten van het Raadgevend Comité te Parijs voor de internationale telefonie.	49
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels.	50
	Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer, den Pers- en Publiciteitsdienst, het Hooger Comité van toezicht, het Ambt van de diensten der Electriciteit en den Centralen dienst voor drukwerken.	51
	<b>ALGEMEENE UITGAVEN.</b>	
	Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen . . . . .	52
	Uitvoering van de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald credit.)	53
	<b>ALLERBANDE ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>	
	Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting opgenomen zijn . . . . .	54
	Financieele lasten . . . . .	55
122,172,696 »		

## TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
56	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,866,000 »
57	Exécution de la loi du 5 juin 1920 portant revision des pensions. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	620,000 »
58	Subside pour le ravitaillement et le Service des économats . . . . .	101,000 »
59	Déficits de comptes. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	10,000 »
60	Frais résultant de la liquidation des comptes avec les Offices étrangers. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .  (Les crédits portés aux articles 48 et 80 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	13,355,650 »
<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
61	Indemnité de vie chère au personnel des Télégraphes et Téléphones. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	8,055,806 »
62	Part d'intervention dans l'allocation des indemnités de vie chère au personnel de l'Administration Centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité Supérieur de Contrôle, de l'Office des Services de l'Électricité et de l'Office central des imprimés. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	165,217 »
TOTAL des dépenses d'exploitation des Télégraphes et Téléphones. fr.		. . . . .

**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.  
BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaars en beambten en aanvang nemende in 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	56
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	57
	Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der economaten. . . . .	58
	Tekort van rekenplichtigen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	59
	Kosten ontstaan uit de uitbetaling der rekeningen met de vreemde amhten. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	60
	(De op artikelen 48 en 50 ingeschreven credieten mogen, volgens de vereischen van den dienst, samengevoegd en van het een naar het ander dezer artikelen overgebracht worden.)	
	<b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	Duurtetoelag voor het personeel van Telegrafien en Telefonen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	64
	Aandeel in de toekenning van den duurtetoelag aan het personeel van het Hoofd-beheer, van den Pers- en Publiciteitsdienst, van het Hooger Comité van Toezicht, van het Ambt van de diensten der Electriciteit en van den Centralen dienst voor drukwerken. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	62
122,172,696 »	TOTAAL van de uitgaven van exploitatie van de Telegrafien en Telefonen.	

**TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.****ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.**

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par administration. — Bedrag der uitgaven per beheer.
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
A.	Marine . . . . .	48,766,676 »
B.	Postes . . . . .	154,282,934 »
	Télégraphes et Téléphones . . . . .	122,172,696 »
	TOTAL du Tableau I (Dépenses d'exploitation). . . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*  
**XAVIER NEUJEAN.**

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*  
**G. THEUNIS.**

**TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.  
BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER., EN VAN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
<b>OPSOMMING.</b>		
325,222,306 »	Zeewezen. . . . .	A.
	Posterijen. . . . .	B.
	Telegrafen en Telefoenen . . . . .	C.
325,222,306 »	TOTAAL van Tabel I (Uitgaven van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 Octobre 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

00  
00

**ADMINISTRATIONS**

DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

---

**TABLEAU II**

---

RECETTES D'EXPLOITATION

---

---

**BEHEEREN**

VAN ZEEWEZEN, VAN POSTERIJEN EN VAN TELEGRAFEN

---

**TABEL II**

---

ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE

## TABLEAU II — RECETTES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
<b>A. — MARINE.</b>		
1	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .	15,200,000 »
2	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre . . . . .	2,265,000 »
3	Produit des actes des Commissariats maritimes . . . . .	500,000 »
4	Produit des droits de pilotage . . . . .	6,750,000 »
	Produit des droits de remorque . . . . .	200,000 »
6	Produit du service d'inspection maritime . . . . .	80,000 »
7	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . . . .	300,000 »
	TOTAL des recettes d'exploitation de la Marine . . . . fr.	
<b>B. — POSTES.</b>		
8	Recettes diverses d'exploitation . . . . .	161,876,000 »
9	Transit international . . . . .	3,000,000 »
10	Recettes du Service de Presse et de Publicité . . . . .	85,000 »
11	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires . . . . .	136,000 »
12	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations . . . . .	16,612,500 »
	TOTAL des recettes d'exploitation des Postes . . . . fr.	



**TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
<b>A. — ZEEWEZEN.</b>		
25,295,000 »	Opbrengst van den stoombootdienst tussehen Oostende en Dover . . . . .	1
	Opbrengst van de overzeldiensten Antwerpen-Vlaamsch Hoofd. . . . .	2
	Opbrengst van de akten der waterschouten . . . . .	3
	Opbrengst van de loodsgelden . . . . .	4
	Opbrengst van de sleepgelden . . . . .	5
	Opbrengst van den Zeevaartinspectiedienst . . . . .	6
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen. Verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van op de begrooting voorziene voorschotten; allerlei taxes, huurgelden en rechten.	7
25,295,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN HET ZEEWEZEN.	
<b>B. — POSTERIJEN.</b>		
181,709,500 »	Allerlei ontvangsten van uitbaling . . . . .	8
	Internationale doorvoer. . . . .	9
	Ontvangsten van den Pers- en Publiciteitsdienst. . . . .	10
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting.	11
	Terugbetaling van voor rekening van andere beheeren gedane uitgaven . . . . .	12
181,709,500 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER POSTERIJEN.	

## TABLEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par administration. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per beheer.
<b>C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>		
13	Télégraphes et Téléphones . . . . .	131,145,000 »
14	Recettes du Service de Presse et de Publicité . . . . .	350,000 »
15	Sommes correspondant aux prévisions de dépenses à résulter du paiement des traitements et indemnités aux membres du personnel de l'Administration des Télégraphes détachés à l'armée d'occupation . . . . .	230,000 »
16	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . . . .	1,275,000 »
	TOTAL des recettes d'exploitation des Télégraphes et Téléphones . . . . . fr.	

**TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.  
BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
<b>C. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.</b>		
	Telegrafen en Telefonen . . . . .	13
	Ontvangsten van den Pers- en Publiciteitsdienst. . . . .	14
133,000,000 »	Som overeenstemmende met de voorzieningen van uitgaven te ontstaan uit het betalen van wedden en vergoedingen aan de leden van het personeel van het Behrer van Telegrafen, gedetacheerd bij het bezettingsleger.	15
	Verkoop of overlatng van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen; verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begroo-ting; taxes, huurgeld en allerlei rechten.	16
133,000,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	

**TABLEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.****ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.**

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des évaluations de recettes. — Bedrag der ramingen van ontvangsten.
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
A.	Marine . . . . .	23,295 000 »
B.	Postes . . . . .	181.709 500 »
C.	Télégraphes et téléphones . . . . .	133,000,000 »
TOTAL du Tableau II (Recettes d'exploitation). . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

**TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.  
BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
<b>OPSOMMING.</b>		
340,004,500 »	Zeevezen . . . . .	A.
	Posterijen . . . . .	B.
	Telegrafen en telefoenen . . . . .	C.
340,004,500 »	TOTAAL van Tabel II (Ontvangsten van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeevezen, Posterijen en Telegrafen.*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(30)

**MINISTÈRE**

DES

**CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

---

**TABLEAU III**

---

**TABLEAU D'IMPUTATION DES DÉPENSES  
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

---

---

**MINISTERIE**

VAN

**SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN**

---

**TABEL III**

---

**TABEL VAN AANREKENING DER UITGAVEN  
VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT**

**TABEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.  
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLEGR.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>A. — ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Administration centrale.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 55,000 » b) Frais de représentation . . . . . 18,000 »	83,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de contentieux administratif et d'administration générale et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, etc.  Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	1,744,300 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature . . . . .	223,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux. . . . .	215,000 »
5	Honoraires des avocats. . . . .	236,000 »
<b>SECTION 2. — Service de presse et de publicité.</b>		
6	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. . . . .	236,000 »
7	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. . . . .	28,000 »
8	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc. . . . .	37,300 »
9	Publicité commerciale. . . . .	326,500 »
10	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc. . . . .	10,000 »



**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.  
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>A. — HOOFDBEHEER.</b>	
	<b>AFDEELING 1. — Hoofdbeheer.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister. . . . .	1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraalsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van het Raadgevend Comité voor geschillen van bestuur en voor algemeen bestuur en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Reizen verblijfkosten, enz.	2
	De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiiën en vergoedingen.	3
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen.	4
	Honoraria van de advocaten . . . . .	5
	<b>AFDEELING 2. — Pers- en publicitetsdienst.</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	6
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	7
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	8
	Handelspubliciteit . . . . .	9
	Publiciteitsloon; onkosten veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteit, plaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz.	10

**TABEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.  
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>SECTION 3. — Comité supérieur de contrôle.</b>	
	<b>I. — Services généraux.</b>	
11	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	633,600 »
12	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. . . . .	34,300 »
13	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc. . . . .	74,600 »
	<b>II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.</b>	
14	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	241,900 »
	<b>SECTION 4. — Dépenses générales.</b>	
	<b>SECOURS.</b>	
15	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	278,800 »
	<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>	
16	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 15 . . . . .	9,000 »
17	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1923 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. (Crédit non limitatif.) . . . . .	240,000 »
18	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions. (Crédit non limitatif.) . . . . .	15,000 »
19	Commission centrale d'examen. Dépenses imprévues, divers . . . . .	70,000 »
20	Déficits de comptables. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,000 »
	<b>SECTION 5. — Dépenses exceptionnelles.</b>	
21	Indemnité de vie chère au personnel. (Crédit non limitatif.) . . . . .	439,963 »
	TOTAL des dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Administration centrale . fr. . . . .	

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT,  
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>AFDEELING 3. — Hooger Comité van Toezicht.</b>	
	<b>I. — Algemeene diensten.</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	11
5,417,263 »	Jaarwedden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	12
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	13
	<b>II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	14
	<b>AFDEELING 4. — Algemeene uitgaven.</b>	
	<b>HULPGELDEN.</b>	
	Hulpgelden aan oud-ambtenaren en -beambten, alsmede aan bezoldigde werklieden, aan hunne vrouw, weduwe, kinderen of gezinnen die zich in een ongelukkigen toestand bevinden.	15
	<b>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>	
	Hulpgelden bij uitzondering te verleen aan andere personen dan die vermeld in artikel 15.	16
	Pensioen en eerste termijn van pensioenen te verleen aan ambtenaren en beambten en aanyang nemende in 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	17
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening der pensioenen. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	18
	Hoofdcommissie voor examens. Onvoorziene uitgaven, allerhande . . . . .	19
	Tekort van rekenplichtigen. ( <i>Onbepaald crediet</i> ) . . . . .	20
	<b>AFDEELING 5. — Uitzonderlijke uitgaven.</b>	
	Duurtetoelag toegekend aan het personeel. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	21
5,417,263 »	<b>TOTAAL</b> der gewone en uitzonderlijke uitgaven van het Hoofdbeheer.	

**TABLEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.  
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.</b>		
22	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,078,600 »
23	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité . . . . .	5,288,841 »
24	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc. . . . .	155,000 »
DÉPENSES GÉNÉRALES.		
25	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer . . . . .	180,630 »
26	Exécution de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	53,000 »
27	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	23,000 »
28	Exécution de la loi du 5 juin 1920 portant revision des pensions. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	20,000 »
DÉPENSES DIVERSES ET IMPPRÉVUES.		
29	Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	3,000 »
30	Ravitaillement et économats . . . . .	8,000 »
31	Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale du Département, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés. . . . .	133,417 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
32	Indemnité de vie chère au personnel. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,046,000 »
33	Part d'intervention de l'Office de l'Electricité dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration Centrale, du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	12,059 »
DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS.		
Travaux et fournitures effectués pour compte :		
34	de l'Administration des Chemins de fer. . . . .	36,000,000 »
35	de l'Administration des Télégraphes et Téléphones . . . . .	4,550,000 »
36	de l'Administration des Postes . . . . .	200,000 »
37	de l'Administration de la Marine. . . . .	50,000 »
38	du Département de la Justice . . . . .	150,000 »
39	du Département des Finances . . . . .	25,000 »
40	des autres Départements et Administrations . . . . .	25,000 »
<b>TOTAL des dépenses de l'Office des Services de l'Electricité.</b>		fr. . . . .

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.  
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>B. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	22
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	23
	Kantoorbehoefden, drukwerk, bockerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comité aan de Internationale electriciteitscommissie, enz	24
	<b>ALGEMEENE UITGAVEN.</b>	
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg . . . . .	25
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald credit.)	26
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1925 of vóór 1 Januari van het zelfde jaar. (Onbepaald credit.)	27
	Uitvoering van de wet van 5 Juni 1920, houdende herziening der pensioenen. (Onbepaald credit.)	28
	<b>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>	
	Examencommissiën. — Onvoorziene uitgaven niet benoemd in de Begroting . . . . .	29
	Bevoorrading en economaten . . . . .	30
	Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer van het Departement, van het Hooger Comité van toezicht en van den Centralen dienst voor drukwerken.	31
	<b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	Duurtetoeslag toegekeud aan het personeel (Onbepaald credit) . . . . .	32
	Aandeel van het Ambt der Electriciteit in den duurtetoeslag voor het personeel van het Hoofdbeheer, van het Hooger Comité van Toezicht en van den Centralen dienst voor drukwerken. (Onbepaald credit.)	33
	<b>UITGAVEN VOOR REKENING VAN DERDEN.</b>	
	Werken en leveringen uitgevoerd voor rekening van :	
	het Beheer van Spoorwegen . . . . .	34
	het Beheer van Telegrafen en Telefonen . . . . .	35
	het Beheer van Posterijen . . . . .	36
	het Beheer van Zeewezen . . . . .	37
	het Departement van Justitie . . . . .	38
	het Departement van Financiën . . . . .	39
	andere Departementen en beheeren . . . . .	40
50,001,547 »	<b>TOTAAL VAN de uitgaven van het Ambt van de Diensten der Electriciteit.</b>	
50,001,547 »		

**TABLEAU III. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.  
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TELEGR.**

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses. — Bedrag der uitgaven.
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
A.	Administration centrale . . . . .	5,117,263 »
B.	Office des Services de l'Électricité. . . . .	50,001,547 »
TOTAL DU TABLEAU III (Dépenses de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité). . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

**TABEL III. — UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.  
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
<b>OPSOMMING.</b>		
55,418,810 »	{ Hoofdbeheer . . . . . { Ambt van de Diensten der Electriciteit . . . . .	A.  B.
55,418,810 »	TOTAAL VAN TABEL III (Uitgaven van het Hoofdbeheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeewezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

40



**MINISTÈRE**

DES

**CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

---

**TABLEAU IV**

---

**RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ**

---

---

**MINISTERIE**

VAN

**SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN**

---

**TABEL IV**

---

**ONTVANGSTEN VAN HET HOOFDBEHEER  
EN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT**

**TABLEAU IV. — RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.  
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles.	DESIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
<b>A. — ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	Intervention des administrations du Département dans les dépenses de l'Administration centrale; vente ou cession de vieux matériaux ou d'objets hors d'usage.	2,729,900 »
2	Intervention d'autres Départements dans le traitement du conseiller artistique	6,200 »
3	Intervention des administrations dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité	675,263 »
4	Intervention de tous les Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	1,122,100 »
5	Intervention des administrations dans les dépenses générales de l'Administration centrale	583,800 »
	TOTAL des recettes de l'Administration centrale . fr.	
<b>B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.</b>		
6	Part d'intervention des Administrations et Départements dans les dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Office des services de l'Électricité. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage.	9,001,547 »
7	Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres Administrations et Départements	41.000,000 »
	TOTAL des recettes de l'Office des Services de l'Électricité. fr.	
	TOTAL DU TABLEAU IV (Recettes de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité) . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*  
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*  
G. THEUNIS.

**TABEL IV. — ONTVANGSTEN VAN HET HOOFDBEHEER EN VAN HET AMBT  
VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.**

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par administration. — Totaal per beheer.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
<b>A. — HOOFDBEHEER.</b>		
	Tusschenkomst der beheeren van het Departement in de uitgaven van het Hoofdbeheer; verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen.	1
	Tusschenkomst van andere Departementen in de jaarwedde van den kunstraadsheer.	2
5,117,263 »	Tusschenkomst der beheeren in de uitgaven van den Pers- en Publiciteitsdienst.	3
	Tusschenkomst van al de Departementen in de uitgaven van het Hooger Comité van Toezicht.	4
	Tusschenkomst der beheeren in de algemeene uitgaven van het Hoofdbeheer.	5
5,117,263 »	TOTAAL der ontvangsten van het Hoofdbeheer.	
<b>B. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.</b>		
50,001,547 »	Aandelen van de beheeren en Departementen in de gewone en uitzonderlijke uitgaven van het Ambt van de diensten der Electriciteit — Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen.	6
	Terugbetaling van voor rekening van andere beheeren en Departementen op de Begrooiting gedane voorschotten.	7
50,001,547 »	TOTAAL der ontvangsten van het Ambt van de Diensten der Electriciteit.	
55,118,810 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Ontvangsten van het Hoofdbeheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Spoorwegen,  
Zeevezen, Posterijen en Telegrafien,*  
XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*  
G. THEUNIS.

(44)

**MINISTÈRE**

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

---

**TABLEAU V**

---

TABLEAU D'IMPUTATION  
DES DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS

---

---

**MINISTERIE**

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

---

**TABEL V**

---

TABEL VAN AANREKENING DER UITGAVEN  
VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN

**TABLEAU V. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.**  
**MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des dépenses par article. — Bedrag der uitgaven per artikel.
	<b>A. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
1	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	335,540 »
2	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers . . . . .	339,691 »
3	Mobilier, fournitures de bureau, etc. . . . .	33 000 »
4	Achat d'imprimés, fournitures de bureau, etc., pour compte des différents Départements ministériels et administrations . . . . .	28,359,420 »
	<b>B. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
5	Indemnité de vie chère au personnel. ( <i>Credit non limitatif</i> ). . . . .	125,366 »
	TOTAL DU TABLEAU V (Dépenses de l'Office Central des imprimés) . fr. . . . .	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*  
**XAVIER NEUJEAN.**

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*  
**G. THEUNIS.**

**TABEL V. — UITGAVEN VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.  
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen
29,193,017 »	<b>A. — GEWONE UITGAVEN</b>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren en beambten.	1
	Bezoldiging van de dienstlieden en loonen der werklieden . . . . .	2
	Meubelen, kantoorbehoefden, enz. . . . .	3
29,193,017 »	Aankoop van drukwerk, kantoorbehoefden, enz., voor rekening van de verschillende ministerieele Departementen en beheeren.	4
	<b>B. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	Duurtetoeslag voor het personeel ( <i>Onbepaald credit</i> ) . . . . .	
	TOTAAL VAN TABEL V (Uitgaven van den Centralen Dienst voor drukwerken).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeewezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(48)



**MINISTÈRE**

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

---

**TABLEAU VI**

---

RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS

---

---

**MINISTERIE**

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

---

**TABEL VI**

---

ONTVANGSTEN VAN DEN CENTRALEN DIENST  
VOOR DRUKWERKEN

**TABLEAU VI. — RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.**

MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
	Parts d'intervention des Administrations et des Départements ministériels dans les dépenses de l'Office central des Imprimés . . . . .	29,193,017 »
	TOTAL DU TABLEAU VI (Recettes de l'Office central des imprimés) . . . fr . . . . .	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*  
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*  
G. THEUNIS.

**TABEL VI. — ONTVANGSTEN VAN DEN CENTRALEN DIENST  
VOOR DRUKWERKEN.**

**MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
29,493,017 »	Aandeelen van de Beheeren en van de ministerieele Departementen in de uitgaven van den Centralen Dienst voor Drukwerken	
29,493,017 »	TOTAAL VAN TABEL VI (Ontvangsten van den Centralen Dienst voor drukwerken).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeezezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(59)

**ADMINISTRATIONS**  
DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

---

**TABLEAU VII**

---

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**

---

---

**BEHEEREN**  
VAN ZEEWEZEN, VAN POSTERIJEN EN VAN TELEGRAFEN

---

**TABEL VII**

---

**BUITENGEWONE UITGAVEN**

## TABLEAU VII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>A. — POSTES.</b>	
1	Travaux et matériel. . . . .	5,944,500 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Postes. . . fr. . . . .	
	<b>B. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>	
2	Travaux et matériel (y compris une somme de 1,925,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur). . . . .	234,349,350 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Télégraphes et Téléphones . . fr. . . . .	

## TABEL VII. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

## BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
<b>A. — POSTERIJEN.</b>		
5,941,500 »	Werken en materieel . . . . .	1
5,941,500 »	TOTAAL der buitengewone uitgaven van de Posterijen.	
<b>B. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.</b>		
254,349,350 »	Werken en materieel ( <i>inbegrepen eene som van 1,925,000 frank voor eene schuld- vordering van een vroeger dienstjaar</i> ).	2
254,349,350 »	TOTAAL van de buitengewone uitgaven van de Telegrafen en Telefonen.	

## TABLEAU VII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

## ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLEGR.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses extraordinaires. — Bedrag der buitengewone uitgaven.
RÉCAPITULATION.		
A.	Postes. . . . .	5,941,500 »
B.	Télégraphes et téléphones . . . . .	254,349,350 »
TOTAL DU TABLEAU VII (Dépenses extraordinaires). . . fr		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.



**TABEL VII. — BUITENGEWONE UITGAVEN.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
<b>OPSOMMING.</b>		
260,290,850 »	Posterijen . . . . .	A.
	Telegrafen en telefonen . . . . .	B.
260,290,850 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Buitengewone Uitgaven).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeezezen, Posterijen en Telegrafen,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

58

**ADMINISTRATIONS**

DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

---

**TABLEAU VIII**

---

RECETTES EXTRAORDINAIRES

---

---

**BEHEEREN**

VAN ZEEWEZEN, VAN POSTERIJEN EN VAN TELEGRAFEN

---

**TABEL VIII**

---

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

**TABLEAU VIII. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.****ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGR.**

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
	<b>TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>	
1	Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers . . . . .	3,284,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VIII (Recettes extraordinaires des Télégraphes et Téléphones) . . . . . fr.	. . . . .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,  
Marine, Postes et Télégraphes,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

**TABEL VIII. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.**  
**BEHEEREN VAN ZEEW., VAN POSTER. EN VAN TELEGR.**

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
3,284,000 »	Terugbetaling van de waarde der werken van eersten aanleg en der voor rekening van derden gedane leveringen.	1
3,284,000 »	TOTAAL VAN TABEL VIII (Buitengewone ontvangsten der Telegrafien en Telefoenen).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

**ALBERT**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,  
Zeevezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.



# XVIII

## DÉVELOPPEMENTS

DU

# BUDGET

DES

ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1925.

---

## TABLEAU I

—  
**DÉPENSES D'EXPLOITATION**

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO LITTEA  
des  
des développ-  
articles. pements.

## DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

## A. — MARINE.

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys :

- a. Direction centrale du service.
- b. Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.
- c. Police maritime, école de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque, inspection maritime.
- d. Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.

GRADES.	Fraitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
Directeur général . . . . .	25,000 à 20,000	1	»	»	»	
Inspecteur général. . . . .	22,500 à 27,000	1	»	»	»	
Directeur d'administration . . . . .	21,000 à 25,000	1	»	»	»	
Inspecteur de direction . . . . .	15,000 à 19,000	2	»	»	»	
Directeur de service . . . . .	15,000 à 19,000	1	1	1	»	
Conseiller nautique. . . . .	12,200 à 14,000	1	»	»	»	
Conseiller juridique . . . . .	10,500 à 15,000	1	»	»	»	
Inspecteur . . . . .	10,900 à 15,000	1	»	2	»	
Chef de division. . . . .	10,900 à 15,000	10	»	»	»	
Chef de bureau principal . . . . .	10,900 à 15,000	»	1	2	»	
Chef de bureau . . . . .	10,500 à 12,200	1	»	2	»	
Sous-chef de bureau . . . . .	8,200 à 10,900	8	1	6	»	
Commis principal . . . . .	7,900 à 9,400	1	»	2	»	
Commis . . . . .	4,400 à 7,600	17	1	9	»	
Dessinateur . . . . .	4,400 à 7,600	1	»	1	»	
Commis d'ordre . . . . .	5,800 à 8,400	27	4	26	»	
Expéditionnaire. . . . .	5,800 à 8,400	1	»	»	»	
Dactylographe . . . . .	5,800 à 7,200	5	1	6	»	
Commissaire maritime. . . . .	6,900 à 15,000	»	»	11	»	
Receveur des droits maritimes . . . . .	5,100 à 12,200	»	»	4	»	
Receveur de passage d'eau . . . . .	5,000 à 7,500	»	2	»	»	
Receveur auxiliaire . . . . .	4,600 à 6,100	»	5	»	»	
A REPORTER . . . . .		80	16	72	»	





## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra	
			Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d		
		REPORT	80	16	72	»		
		Receveur de coupons	4,000 à 5,500	»	8	»	»	
		Agent de la police maritime.	4,600 à 6,400	»	»	20	»	
		Chef de dépôt principal	8,200 à 9,600	»	»	2	»	
		Agent-payeur	2,700	»	»	1	»	
		Encaisseur principal	6,700 à 7,500	»	»	2	»	
		Encaisseur	5,500 à 6,700	»	»	1	»	
		Directeur d'école de navigation.	15,000 à 19,000	»	»	2	»	
		Professeur	3,000 à 12,000	»	»	5	»	
		Chargé de cours	750 à 9,100	»	»	15	»	
		Secrétaire surveillant	4,100 à 7,600	»	»	1	»	
		Contrôleur	8,200 à 12,200	1	»	»	»	
		Premier instituteur.	7,200 à 7,600	»	»	»	1	
		Instituteur	6,100 à 6,700	»	»	»	1	
		Commandant	9,700 à 15,700	1	8	»	1	
		Premier lieutenant.	8,900 à 10,500	»	8	»	»	
		Lieutenant	6,200 à 9,700	»	6	»	2	
		Aumônier.	6,500	»	»	»	2	
		Médecin	12,420	»	»	»	1	
		Maître.	5,500 à 5,800	»	9	»	5	
		Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	5,200 à 5,500	»	28	»	8	
		Matelot-rameur.	4,000 à 5,500	»	»	18	»	
		Matelot et matelot-charpentier (Anvers)	4,000 à 5,500	»	67	1	»	
		Matelot-charpentier (Sec de la côte)	4,900 à 5,200	»	10	»	1	
		Matelot (Sec de la côte)	4,900 à 5,200	»	99	41	25	
		Chef pilote	6,900 à 10,300	»	»	11	»	
		Patron.	5,700 à 7,900	»	14	20	»	
		Patron-mesureur (Anvers)	5,700 à 7,500	»	»	10	»	
		Patron-mesureur (autres stations)	4,800 à 7,500	»	»	7	»	
		Second	4,900 à 6,400	»	11	10	»	
		Chef-garde de phare	4,600 à 6,400	»	»	1	Litt. a.	
		Gardien de phare	3,700 à 4,600	»	»	3	674,870	
		Garde-fanal	2,500 à 4,600	»	»	3	Litt. b.	
		Signaleur de marées	5,700 à 6,400	»	»	1	3,204,400	
		Aide-signaleur de marées.	5,700 à 4,900	»	»	3	Litt. c.	
		Préposé au sauvetage	1,000 à 1,500	»	»	6	2,603,275	
		Patron sauveteur	500	»	»	5	Litt. d.	
		Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	5	384,200	
		Matelot sauveteur	300 à 375	»	»	25	Litt. d.	
		Jaugeur	5,700 à 10,300	»	»	3	6,866,745	
		A REPORTER.		82	284	292	45	
		A REPORTER.						fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,794,745	10,106,000	»	1,311,255	<p>ART. 1. — Diminution provenant :</p> <p>a) de la réduction des cadres . . . . . fr. 709,355</p> <p>b) de l'augmentation progressive du taux conventionnel des florins destinés au paiement du personnel en Hollande. . . . . 420,000</p> <p style="text-align: right;">DIMINUTION. . . . . fr. 1,129,355</p> <p>Et d'autre part, augmentation du crédit par suite de l'élévation du taux d'achat des florins . . . . . 167,400</p> <p style="text-align: right;">Soit une diminution de. . . . . fr. 962,255</p> <p>Cette diminution peut être portée à 1,544,255 francs ensuite du transfert qui sera effectué, en mars prochain, des bateaux-pilotes de Flessingue à Anvers, les traitements, salaires, remises, etc. étant alors payés en francs et non plus en florins.</p>
8,794,745	10,106,000	»	1,311,255	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,794,745	10,106,000	»	1,311,255	
8,794,745	10,106,000	»	1,311,255	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO de l'article.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		REPORT. . . . fr.					
2		Huissier-messenger . . . . .	3,750 à 6,100	5	»	»	
		Messageur . . . . .	3,500 à 4,500	8	»	»	
		Concierge . . . . .	2,700	1	»	»	
		Nettoyeur . . . . .	J. 11.50 à 14.00	1	»	»	
		Épureuse . . . . .	J. 6	4	»	»	
		Gardien de feu . . . . .	M. 35 à 1,155	»	23	»	
		Gardien . . . . .	M. 291 à 312	»	14	»	
		Contremaître dirigeant . . . . .	616 à 750	»	»	1	
		Brigadier-homme de métier . . . . .	466 à 675	»	»	5	
		Chef lamaneur . . . . .	375 à 395	»	1	»	
		Sous-chef lamaneur . . . . .	312 à 354	»	1	»	
		Lamaneur . . . . .	291 à 312	»	11	»	Litt. a. 84,400
		Stewardess . . . . .	312 à 354	»	10	»	Litt. b. 600,675
		Brigadier-manceuvre . . . . .	416 à 500	»	»	7	Litt. c. 1,383,705
		Agent provisoire ou temporaire . . . . .	291 à 1,925	»	34	»	
		Agent provisoire ou temporaire . . . . .	J. 8 à 20	»	24	»	
		Portier-passeur d'eau . . . . .	M. 291 à 312	»	»	1	
		Machiniste d'atelier . . . . .	535 à 416	»	»	1	
		Visiteur de moteurs . . . . .	453 à 516	»	»	5	
		Électricien . . . . .	M. 466 à 608	»	»	2	
		Aide-électricien . . . . .	J. 13.50 à 16.00	»	»	4	
		Manceuvre . . . . .	M. 312 à 354	»	»	110	
		Nettoyeur d'embarcadère . . . . .	291 à 312	»	»	1	
		Nettoyeur de chaudière . . . . .	J. 5 à 11.50	»	»	8	
		Chef ouvrier . . . . .	16.50 à 22.00	»	»	24	
		Homme de métier . . . . .	14.50 à 20.00	»	»	95	
		Aide et apprenti . . . . .	5.00 à 14.50	»	»	1	
		TOTAL . . . . .		19	118	265	
	d.	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc. . . . .					28,000
	e.	Indemnité de résidence . . . . .					168,000
	f.	Indemnité familiale . . . . .					158,000
		A REPORTER . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,794,745	10,106,000	»	1,311,255	
2,422,780	2,562,350	»	139,570	<p>ART 2. — Diminution provenant :</p> <p>a) de la réduction des cadres. . . . . fr. 164,738</p> <p>b) de l'augmentation progressive du taux conventionnel des florins destinés au paiement du personnel en Hollande . . . . . 26,830</p> <p style="text-align: right;">Diminution . . . . . 191,268</p> <p>d'autre part, augmentation de crédit par suite de l'élévation du taux d'achat des florins . . . . . 51,695</p> <p style="text-align: right;">soit une diminution de . . . fr. 139,570</p>
11,217,525	12,668,350	»	1,450,825	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES				REPORT. . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote :				
	a.	Traitements :				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.	
3		Patron-pilote . . . . .	6,400 à 9,000	13		
		Patron-canotier . . . . .	3,400 à 4,800	6		
		Pilote . . . . .	4,800 à 8,000	277		
		Pilote-auxiliaire . . . . .	1,600 à 3,300	27		3,666,400
		Elève-pilote et matelot . . . . .	3,800 à 4,500	100		
		Matelot-canotier . . . . .	3,000 à 4,500	37		
		TOTAL . . . . .		460		
	b.	Frais de déplacements, indemnités, position exceptionnelle, etc. . . . .				170,000
	c.	Indemnité de résidence . . . . .				560,300
	d.	Indemnité familiale . . . . .				606,000
	e.	Disponibilités illimitées. . . . .				328,300
		Remises, commissions, primes) <i>Crédit non limitatif</i> ):				
4	a.	Remises aux pilotes, etc. . . . . fr.				4,731,000
	b.	Exercices, permanences, primes de sauvetage, droits de présence, primes d'arrestations, etc. . . . .				461,200
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :				
5	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime . . . . . fr.				1,597,000
	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité . . . . .				16,000
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses . . . . .				516,900
		Traction et matériel. — Rentes et secours périodiques à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit :				
6	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr.				12,117,726
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc. . . . .				2,991,285
	c.	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord. . . . .				140,500
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais divers des écoles de navigation . . . . .				380,435
	e.	Remorquage gratuit Anvers-Dordrecht et vice-versa . . . . .				900,000
	f.	Licences, enregistrement, immatriculation de bateaux, écoles de batellerie, etc. . . . .				15,000
		A REPORTER. . . . . fr.				



## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,917,525	12,668,350	»	1,450,825	
5,334,200	7,632,200	»	2,301,000	<p>ART. 5. — Diminution provenant :</p> <p>a) de la réduction des cadres. . . . . fr. 925,800</p> <p>b) de l'augmentation progressive du taux conventionnel des florins destinés au paiement du personnel en Hollande. . . . . 4,554,030</p> <p style="text-align: right;">Diminution . . . fr. 2,487,830</p> <p>et, d'autre part, augmentation de crédit par suite de l'élévation du taux d'achat des florins. . . . . 608,850</p> <p style="text-align: right;">soit une diminution de . . . fr. 4,849,000</p> <p>Pour les raisons exposées à l'art. 1<sup>er</sup>, cette diminution peut être portée à 2,501,000 francs.</p>
5,192,200	6,431,200	»	1,239,000	<p>ART. 4. — Crédit estimé suffisant pour 1925.</p> <p>Les raisons exposées à l'art. 4 contribuent également à faire réduire ce crédit.</p>
2,129,900	2,129,900	»	»	
16,544,946	19,493,763	»	2,948,817	ART. 6. — Crédit estimé suffisant pour 1925.
40,415,771	48,355,413	»	7,939,642	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . fr.
		<b>DÉPENSES GÉNÉRALES.</b>
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :
	a.	Pension des ouvriers . . . . . fr. 115,500
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution . . . . . 4,389
7	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessiteuse . . . . . 450
	d.	Majoration des pensions et exécution de la loi du 3 juin 1920 . . . . . 15,000
		Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail ( <i>crédit non limitatif</i> ) :
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) . . . . . fr. 10,000
8	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel de l'Admi- nistration de la Marine . . . . . 2,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents de travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) . . . . . 3,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi) . . . . . 20,000
9	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .
		<b>REMBOURSEMENTS.</b>
10	»	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine . .
11	»	Déficits de comptables . . . . . (Les crédits portés aux articles 10 et 11 ne sont point limitatifs.)
		<b>CHARGES FINANCIÈRES ET PENSIONS.</b>
		Charges financières :
12	a.	Intérêts . . . . . fr. 1,971,568
	b.	Amortissement . . . . . 311,520
	c.	Intérêts des sommes allouées au personnel en 1921, 1922 et 1923 pour la vie chère 305,165
13	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
14	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) .
		<b>A REPORTER . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
40,415,771	48,355,413	»	7,939,642	
135,339	103,905	31,434	»	ART. 7. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des bénéficiaires de pensions.
35,000	35,000	»	»	
1,000	1,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
1,000	1,000	»	»	
2,588,253	2,626,087	»	37,834	ART. 12. — Chiffres mis en concordance avec la dette de la Marine.
1 633,000	1,633,000	»	»	
515,000	515,000	»	»	
45,326,363	53,272,405	31,434	7,977,476	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<b>DÉPENSES DIVERSES.</b>
15	»	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maximum de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre occidentale (6 <sup>e</sup> annuité) . . . . . (Les annuités servant de fonds de garantie seront partagées par moitié entre la Coopérative d'assurance visée plus haut « Westvlaamsche verzekering voor zeilsloepen » et la Société « Crédit maritime belge » d'Ostende, en vertu du consentement de la « Westvlaamsche » et sous approbation du Gouvernement, en raison de contrats de réassurance réciproque entre les deux organismes.)
16	»	Subside à la Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge . . . . .
17	»	Part de la Marine dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des services de l'Électricité et de l'Office central des imprimés . . . . .
		<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>
18	»	Indemnité de vie chère au personnel de la Marine ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .
19	»	Part de la Marine dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de Presse et de Publicité, du Comité supérieur de contrôle, de l'Office des services de l'Électricité et de l'Office central des imprimés ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .
(4)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
(2)	»	Subside au Comité institué pour secourir les familles des pêcheurs victimes de la tempête du mois de juillet 1924 ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
		TOTAL des dépenses d'exploitation de la Marine: . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		Augmentation.	Diminution	
45,326,363	53,272,405	31,434	7,977,476	
75,000	75,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
324,993	252,067	72,926	»	ART. 17 et 19. — L'Administration de la Marine intervenant désormais, dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité et de l'Office des services de l'Electricité, il y a lieu d'augmenter, à due concurrence, les crédits supportant ces parts d'intervention. Le libellé de ces articles a été modifié en conséquence.
2,962,500	2,962,500	»	»	ART. 18. — Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.
27,820	17,077	10,743	»	
»	1,817,108	»	1,817,108	( <sup>1</sup> ) ART. 64 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.
»	25,000	»	25,000	( <sup>2</sup> ) ART. 64 <sup>bis</sup> de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.
48,766,676	58,471,157	115,103	9,819,884	
DIMINUTION. . fr.		9,704,481		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

N <sup>o</sup> DÉRO	LITTEA des dévelop pements. articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.
				Litt. a	Litt. b	
		<b>B. — POSTES.</b>				
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
a.		Direction centrale et services provinciaux.				
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.				
		Directeur général . . . . .	22,500 à 27,000	1	»	
		Inspecteur général . . . . .	22,500 à 27,000	1	»	
		Directeur d'administration . . . . .	19,000 à 27,500	5	»	
		Inspecteur de direction . . . . .	15,000 à 19,000	6	»	
		Directeur de service . . . . .	15,000 à 19,000	15	»	
		Architecte en chef, directeur de service . . . . .	17,500 à 21,000	»	1	
		Inspecteur . . . . .	11,500 à 15,000	2	1	
		Chef de division . . . . .	11,500 à 15,000	28	»	
		Chef de bureau (administration centrale) . . . . .	10,500 à 12,200	4	»	
		Architecte principal . . . . .	12,000 à 19,000	»	1	
		Architecte . . . . .	7,100 à 12,000	»	4	
		Chef de bureau principal (directions circonscripti- tionnaires, chef de ligne des ambulants et bureau de dessin) . . . . .	11,500 à 15,000	10	5	
		Chef de bureau principal (bureau de perception) . . . . .	11,500 à 14,000	»	26	
		Conservateur du timbre . . . . .	8,900 à 12,200	»	1	
		Chef de fabrication du timbre . . . . .	8,900 à 12,200	»	1	
		Chef de bureau (directions circonscripti- onnaires et direction des ambulants) . . . . .	10,300 à 12,200	»	1	Litt. a . . . 8,500,000
		Chef de bureau (bureaux de perception et service ambulant) . . . . .	9,600 à 12,200	»	47	Litt. b . . . 26,660,000
		Sous-chef de bureau . . . . .	8,900 à 11,500	121	160	
		Sous-chef de bureau de dessin . . . . .	8,900 à 11,500	»	1	
		Contrôleur principal . . . . .	11,500 à 15,000	11	»	
		Contrôleur . . . . .	8,900 à 12,200	17	»	
		Chef de dépôt principal . . . . .	9,600 à 11,500	1	»	
		Percepteur et percepteur principal . . . . .	5,100 à 14,000	»	653	
		Commis et commis principal . . . . .	4,100 à 9,400	602	2,544	
		Commis d'ordre . . . . .	5,800 à 8,400			
		Dessinateur et dessinateur principal . . . . .	4,500 à 9,400	»	6	
		Dessinateur expéditionnaire . . . . .	4,100 à 8,400	»	1	
		Chef expéditionnaire . . . . .	6,800 à 8,800	1	»	
		Aide au service des chèques et virements postaux . . . . .	5,800 à 7,200	1,052	»	
		Sous-percepteur . . . . .	2,550 à 5,100 + 400	»	662	
		Agent de dépôt . . . . .	1,200 à 1,800	»	1	
		Gérant d'agence . . . . .	1,200 à 1,500	»	30	
		TOTAL . . . . .		1,755	4,148	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires, etc. . . . .				625,000
d.		Frais de déplacements . . . . .				325,000
e.		Frais d'intérim, indemnités pour changement de résidence. . . . .				950,000
f.		Remises aux gérants d'agence. . . . .				23,000
g.		Indemnités de résidence . . . . .				2,000,000
h.		Indemnité familiale . . . . .				1,470,000
i.		Récompenses, secours, etc. . . . .				175,000
j.		Traitements de disponibilité . . . . .				60,000
k.		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés utilisés dans les services communs des postes, télégraphes, téléphones . . . . .				82,259
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
40,870,289	43,558,587	»	2,688,328	<p>Art. 20. — Une somme de 145,419 francs est transférée de l'article 91 de 1924. (Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones.)</p> <p>La diminution réelle est donc de 2,833,747 francs; elle résulte de suppressions d'emplois et de réductions d'effectif.</p>
40,870,289	43,558,587	»	2,688,328	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur :			
	a.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Vérificateur . . . . .	7,100 à 9,500	2	} Litt. a. . . 39,783,129
		Premier chef facteur . . . . .	7,500 à 9,100	19	
		Chef facteur et chef facteur principal . . . . .	6,000 à 8,500	55	
		Facteur-trieur . . . . .	4,700 à 7,200	408	
		Interprète . . . . .	4,500 à 6,800	5	
		Facteur . . . . .	3,800 à 6,100	8,352	
		TOTAL. . . . .		8,841	
	b.	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .			410,000
	c.	Secours, frais de funérailles, intérimis . . . . .			273,354
	d.	Haute-paye. . . . .			2,224,500
	e.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires . . . . .			2,176,750
	f.	Frais de remplacement. Congés . . . . .			4,056,667
	g.	Frais de déplacement . . . . .			180,000
	h.	Indemnité de résidence . . . . .			2,700,000
	i.	Indemnité familiale . . . . .			4,560,340
	j.	Salaires des aides du service d'exécution . . . . .			868,460
	k.	Disponibilités illimitées . . . . .			50,000
21	»	Transport des facteurs . . . . .			
					A REPORTER. . . . fr.



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS crédités	CRÉDITS alloés	DIFFÉRENCES.		Observations.
		POUR L'EXERCICE 1925.	POUR L'EXERCICE 1924.	
40,870,259	43,588,587			
		»	2,688,328	
57,283,200	60,073,200			
		»	2,790,000	Art. 21. — Une somme de 90,000 francs est transférée à l'article 50. La diminution réelle est donc de 2,700,000 francs; elle est due principalement aux réductions apportées dans les services de la distribution et dans les frais de remplacement de facteurs.
150,000	130,000	20,000	»	Art. 22. — Augmentation due au relèvement des tarifs des tramways.
98,303,459	103,761,787	20,000	5,478,328	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.</b>			REPORT. . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée :			
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Aide-messenger, aide-classeur, messenger, classeur, huissier, chef classeur . . . . .	2,750 à 6,100	307	
	a.	Apprenti imprimeur . . . . .	J. 5.00 à 14.00		
		Aide imprimeur . . . . .	15.00 à 14.50	32	1,653,553
		Imprimeur . . . . .	15.50 à 10.25		
		Linotypiste . . . . .	17.75 à 23.00		
		Estampilleur . . . . .	11.50 à 15.00	30	
		Nettoyeur . . . . .	11.50 à 14.00	12	
23	b.	Boute-feu . . . . .	11.50 à 13.00	42	723,000
		Ecureuse . . . . .	1 franc par heure.	177	
	c.	Surveillant du service des bâtiments . . . . .	5,800 à 9,500	12	73,800
	d.	Ouvrier du timbre . . . . .	J. 14.50 à 23.00	63	255,935
		Chef d'atelier . . . . .	8,200 à 11,000		
	e.	Apprenti mécanicien . . . . .	J. 5.00 à 14.00	1	80,893
		Aide mécanicien . . . . .	13.00 à 13.50	3	
		Mécanicien . . . . .	15.50 à 19.25	12	
		Contremaitre . . . . .	6,700 à 9,500	1	
		TOTAL . . . . .		712	
	f.	Indemnité de résidence . . . . .			193,200
	g.	Indemnité familiale . . . . .			108,350
	h	Rémunération des agents payés à la tâche ou à la journée et utilisés aux services communs des postes, télégraphes et téléphones . . . . .			397,212
24	»	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.			
25	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles, entre les bureaux et les stations . . . . . fr.			2,254,600
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs . . . . .			5,400
(1)	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif). (Pour mémoire) . . . . .			
26	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (crédit non limitatif) . . . . .			
					A REPORTER. . . fr.

## DEVELOPPEMENTS. - DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
98,303,459	103,761,787	20,000	5,478,328	
3,491,947	3,204,735	197,212	»	ART. 25. — Une somme de 597,212 francs est transférée de l'article 92 de 1924 (Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones). L'augmentation n'est donc qu'apparente; le crédit diminue, en réalité, de 200,000 francs; il est mis en rapport avec les besoins présumés de 1925.
2,400,000	2,200,000	200,000	»	ART. 24. — Augmentation due à la hausse du prix des effets d'uniforme.
2,260,000	2,059,988	200,012	»	ART. 25. — Augmentation résultant de la création de nouveaux services.
»	120,000	»	120,000	( <sup>1</sup> ) ART. 74 de 1924. — Ce crédit étant devenu sans utilité n'est plus reproduit au Budget de 1925.
10,000	10,000	»	»	
106,465,406	111,446,510	617,224	5,598,328	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,465,406	111,446,510	617,224	5,598,328	
11,643,070	7,148,280	4,494,790	»	<p>ART. 27. -- Il a été transféré à cet article :</p> <p>1° Une somme de 415,805 francs provenant de l'article 95 de 1924. (Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones);</p> <p>2° Une somme de 4,438,770 francs provenant de l'article 76 de 1924.</p> <p>Sans ces transferts, le crédit eut été en diminution de 387,788 francs. Il est estimé suffisant pour faire face aux besoins en 1925.</p>
55,500	94,000	»	38,500	<p>ART. 28. — Réduction du chef de la suppression du crédit affecté aux dépenses se rattachant à des exercices clos et imputées antérieurement sur le Budget pour Ordre (fonds de emploi).</p> <p>Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.</p>
20,000	20,000	»	»	
»	4,538,770	»	4,538,770	<p>(<sup>1</sup>) ART. 76 de 1924. — Ce crédit est transféré à concurrence de 4,438,770 à l'article 27 et de 120,000 francs à l'article 32.</p>
1,322,000	1,320,000	202,000	»	
»	»	»	»	<p>ART. 30. — Une somme de 90,000 francs est transférée de l'article 21.</p> <p>L'augmentation réelle est donc ramenée à 142,000 francs; elle résulte du relèvement du taux des émoluments, etc.</p>
22,500	22,500	»	»	
918,335	1,865,857	»	947,502	<p>ART. 52. — Une somme de 120,000 francs est transférée de l'article 76 de 1924. (Voir ci-dessus.)</p> <p>La diminution réelle est donc de 4,067,502 francs.</p> <p>Le crédit est mis en rapport avec les besoins des différentes administrations dans les dépenses desquelles l'Administration des Postes doit intervenir. Le libellé de l'article est rédigé en conséquence.</p>
120,646,831	126,475,917	5,314,014	11,143,100	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
120,646,831	126,475,917	5,344,014	11,143,400	
144,057	86,019	58,038	"	ART. 33. — Augmentation du nombre des agents pensionnés.
20,000	20,000	"	"	
23,000	25,000	"	2,000	ART. 35. — La diminution est due au fait qu'une partie des dépenses supportées antérieurement par cet article sont désormais inscrites au Tableau d'imputation de l'Administration centrale (art. 19 du Tableau II).
4,288,300	4,089,927	198,373	"	ART. 36. — Chiffre mis en rapport avec la dette réelle de la poste.
200,000	10,000	190,000	"	ART. 37. — Augmentation nécessaire pour la régularisation des déficits de caisse se rapportant aux années 1915 à 1918.
6,297,000	6,297,000	"	"	
2,125,000	2,125,000	"	"	
24,000	"	24,000	"	ART. 40 (nouveau). — Ce crédit figurait antérieurement à l'article 58 pour une somme de 21,000 francs qui doit être augmentée de 3,000 francs ensuite de la hausse des prix.
"	55,000	"	55,000	(1) ART. 87 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925.
20,432,944	20,347,500	85,444	"	ART. 41. — Une somme de 85,444 francs est transférée de l'article 111 de 1924. (Vie chère des services communs.) Il n'y a donc en réalité aucune augmentation de crédit. Celui-ci a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.
81,802	144,998	"	63,196	ART. 42. — Le crédit est mis en rapport avec les besoins présumés de 1925.
"	7,777,187	"	7,777,187	(2) ART. 90 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.
154,282,934	167,433,548	5,869,869	19,040,483	
DIMINUTION. . . fr.		13,170,614		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO LITTEA  
des  
des  
articles. développ-  
nements

## DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

## C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

**Services communs des Postes, Télégraphes  
et Téléphones (pour mémoire) (1).**

- (2) » Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés (pour mémoire) . . . . .
- (3) » Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (pour mémoire) . . . . .
- (4) » Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc. (pour mémoire) . . . . .

**Télégraphes et Téléphones.**

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :

- a. Direction générale, service central et surveillance du service.
- b. Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.
- c. Bureaux centraux téléphoniques.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	
Directeur général . . . . .	23,000 à 29,000	1	»	»	
Inspecteur général . . . . .	25,000 à 29,000	1	»	»	
Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	25,000 à 25,000	6	»	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	19,000 à 25,000	8	»	»	
Ingénieur principal . . . . .	14,500 à 19,000	15	»	»	
Ingénieur . . . . .	8,000 à 14,500	17	10	5	
Architecte en chef, directeur de service . . . . .	17,300 à 21,000	1	»	»	
Architecte principal . . . . .	12,000 à 19,000	2	»	»	
Architecte . . . . .	7,100 à 12,000	5	»	»	
Inspecteur technique électricien principal . . . . .	16,000 à 19,000	1	1	»	
Inspecteur technique électricien . . . . .	12,000 à 16,000	5	2	»	
Chef de section électricien . . . . .	7,100 à 12,000	2	5	»	
Directeur d'administration . . . . .	19,000 à 22,500	2	»	»	
Inspecteur de direction et directeur de service . . . . .	18,000 à 19,000	15	»	»	
Inspecteur . . . . .	11,500 à 15,000	8	»	»	
Chef de division . . . . .	11,500 à 13,000	26	»	»	
Chef de bureau (ad <sup>on</sup> centrale) . . . . .	10,300 à 12,200				
A REPORTER . . . . .		109	16	5	

A REPORTER. . . . . fr.



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	395,700	»	395,700	(1) Les dépenses des Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones étaient inscrites antérieurement au chapitre des Télégraphes et des Téléphones, auxquels l'Administration des Postes remboursait sa quote part. Désormais, elles seront payées directement par les administrations intéressées dont les différents crédits qui doivent supporter ces dépenses ont été augmentés à due concurrence.
»	1,080,850	»	1,080,850	
»	1,126,000	»	1,126,000	
				(2) ART. 91 de 1924. — Ce crédit est transféré à concurrence de 145,419 francs à l'article 20 et à concurrence de 250,281 francs à l'article 43.
				(3) ART. 92 de 1924. — Ce crédit est transféré à concurrence de 597,212 francs à l'article 23 et à concurrence de 685,658 francs à l'article 44.
				(4) ART. 93 de 1924. — Ce crédit est transféré à concurrence de 413,805 francs à l'article 27 et à concurrence de 712,195 francs à l'article 45.
»	2,602,550	»	2,602,550	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
				litt. a	litt. b	litt. c	
		REPORT. . . . fr.					
43		REPORT. . . . .		109	16	5	
		Chef de bureau principal (D <sup>on</sup> de service) . . .	11,500 à 15,000	15	»	»	
		Chef de bureau principal de dessin (id) . . .	11,500 à 15,000	5	»	»	Litt. a.
		Chef de bureau principal (service d'exécution) .	11,500 à 14,000	»	10	5	4,851,000
		Chef de bureau de dessin (D <sup>on</sup> de service) . . .	10,500 à 12,200	1	»	»	
		Chef de bureau (D <sup>on</sup> de service) . . . . .	10,500 à 12,200	1	»	»	Litt. b.
		Chef de bureau (service d'exécution) . . . . .	9,600 à 12,200	»	52	24	18,461,000
		Sous-chef de bureau . . . . .	8,900 à 11,500	92	155	16	Litt. c.
		Sous-chef de bureau de dessin . . . . .	8,900 à 11,500	5	»	»	8,227,000
		Contrôleur principal . . . . .	11,500 à 15,000	8	»	»	
		Contrôleur . . . . .	8,900 à 12,200	15	»	»	
		Conservateur . . . . .	8,900 à 12,200	»	1	»	
		Percepteur principal . . . . .	10,900 à 14,000	»	8	»	
		Percepteur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10,500 à 12,200	»	20	»	
		Percepteur de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8,900 à 10,900	»	24	»	
		Percepteur de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	8,200 à 9,600	»	31	»	
		Percepteur de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,100 à 8,800	»	14	»	
		Chef d'atelier . . . . .	9,000 à 11,000	11	2	4	
		Commis principal et commis . . . . .	4,500 à 9,400	218	1,599	561	
		Commis d'ordre . . . . .	4,100 à 8,400				
		Dessinateur principal et dessinateur . . . . .	5,100 à 9,400	19	»	»	
		Commis principal surveillante et commis sur- veillante . . . . .	4,500 à 9,400	»	»	21	
		Contremaître . . . . .	6,700 à 9,500	7	50	25	
	Traceur surveillant . . . . .	5,800 à 9,500	7	19	15		
	Surveillant de travaux . . . . .	5,800 à 9,500	10	»	1		
	Chef expéditionnaire . . . . .	6,800 à 8,800	5	»	»		
	Agréé principal, agréée principale, agréé et agréée . . . . .	5,800 à 7,100	25	1,209	1,463		
	Brigadier électricien . . . . .	5,850 à 8,100	»	26	5		
	TOTAUX . . . . .		545	3,216	1,945		
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories . . . . . fr.				575,000	
	e.	Primes téléphoniques . . . . .				415,000	
	f.	Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc. . . . .				518,000	
	g.	Indemnité de résidence . . . . .				1,900,000	
	h.	Indemnité familiale . . . . .				800,000	
	i.	Indemnités pour travail extraordinaire . . . . .				75,000	
	j.	Frais de déplacements . . . . .				500,000	
A REPORTER. . . . fr.							

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
»	2,602,550	»	2,602,550	
36,352,000	35,935,135	416,865	»	<p>Art. 45. — Une somme de 250,284 francs est transférée de l'article 91 de 1924 (Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones).</p> <p>L'augmentation réelle se réduit donc à 166,584 francs; elle est due au recrutement du personnel indispensable pour faire face au trafic et plus particulièrement au trafic téléphonique.</p>
36,352,000	38,537,685	416,865	2,602,550	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
36,352,000	38,537,685	416,863	2,602,550	
16,171,967	17,595,399	»	1,423,432	<p>ART. 44. — Une somme de 683,638 francs est transférée de l'article 92 de 1924 (Services Communs des Postes, Télégraphes et Téléphones).</p> <p>Il s'ensuit que la diminution réelle du crédit est de 2,107,070 francs; elle résulte principalement d'une intervention plus étendue, dans l'exécution des travaux d'extensions (Budget extraordinaire), du personnel préposé au service d'exploitation et d'entretien.</p>
52,523,967	56,133,084	416,863	4,025,982	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 9,891,967
	<i>h.</i>	Indemnités de découcher, de déplacement, pour frais de route . . . . .	1,200,000
	<i>i.</i>	Indemnités pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc. . . . .	110,000
	<i>j.</i>	Indemnité de résidence. . . . .	1,000,000
	<i>k.</i>	Indemnité familiale . . . . .	800,000
	<i>l.</i>	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux ( <i>il y compris une somme de 600,000 francs. montant du forfait annuel dû à l'Administration des Che- mins de fer pour coopération à la remise à domicile des correspondances télégraphiques</i> ) . . . . .	3,000,000
	<i>m.</i>	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compa- gnies . . . . .	148,000
	<i>n.</i>	Rétribution des écreuses intermittentes . . . . .	22,000
		TOTAL . . . . fr.	16,171,967
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses ( <i>il y compris une somme de 315,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur</i> ) :	
	<i>a.</i>	Éclairage et chauffage . . . . . fr.	1,848,500
45	<i>b.</i>	Entretien des locaux et du mobilier. . . . .	1,140,500
	<i>c.</i>	Entretien des lignes et des appareils . . . . .	8,914,000
	<i>d.</i>	Objets de consommation, achat de publications, abonnements, menues dépenses. . . . .	865,000
	<i>e.</i>	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles . . . . .	539,500
46	»	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc. (Crédit à mettre à la disposition de l'Office central des imprimés, papiers et fournitures de bureau) . . . . .	
47	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (acci- dents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . . . .	
48	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne . . . . .	
49	»	Part d'intervention éventuelle dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la télé- phonie internationale. . . . .	
50	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télé- graphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges . . . . .	
		Part d'intervention dans les dépenses :	
	<i>a.</i>	de l'Administration Centrale et du Service de Presse et de Publicité . . . fr.	504,161
51	<i>b.</i>	du Comité Supérieur de Contrôle . . . . .	22,275
	<i>c.</i>	de l'Office Central des Imprimés. . . . .	14,623
	<i>d.</i>	de l'Office des Services de l'Électricité . . . . .	881,533
		DÉPENSES GÉNÉRALES.	
		Subsides à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	<i>a.</i>	Pensions des ouvriers . . . . . fr.	386,000
52	<i>b.</i>	Subventions diverses . . . . .	35,112
	<i>c.</i>	Secours aux nécessiteux . . . . .	3,400
	<i>d.</i>	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions . . . . .	123,000
		A REPORTER. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,523,967	56,133,084	416,865	4,025,982	
13,307,500	11,185,000	2,122,500	»	<p>ART. 45. — Une somme de 712,195 francs est transférée de l'article 95 de 1924 (Services Communs des Postes, Télégraphes et Téléphones).</p> <p>L'augmentation n'est donc en réalité que de 1,410,505 francs.</p> <p>L'évaluation du crédit est établie d'après les prix actuels des objets et des matières. Il a été tenu compte de l'accroissement des charges résultant de l'extension des installations et de l'augmentation du prix des abonnements aux distributions d'électricité, d'eau, etc.</p> <p>Cet article supportera l'imputation d'une somme de 318,000 francs nécessaire au paiement de fournitures et travaux effectués au cours de 1925 ensuite d'un marché contracté en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Mègeure et Devriese (actuellement société anonyme Chantiers de créosotage d'Ostende).</p>
2,310,000	1,890,000	420,000	»	<p>ART. 46. — Hausse des prix des papiers, etc.; accroissement des frais d'impression de l'indicateur des téléphones par suite de l'augmentation importante du nombre des abonnés.</p>
56,000	56,000	»	»	
30,000	22,000	8,000	»	<p>ART. 48. — Progression constante des frais du Bureau de Berne et fluctuations des changes.</p>
10,000	20,000	»	10,000	<p>ART. 49. — Quote-part établie d'après des renseignements récents.</p>
1,200,000	500,000	700,000	»	<p>ART. 50. — Accroissement important des frais de réparation, etc., par suite de la pose d'un cinquième câble et du mauvais état des câbles existants.</p> <p>Ces frais se sont élevés en 1925 à 975,000 francs.</p>
1,422,592	571,500	851,092	»	<p>ART. 51. — Ce crédit est mis en rapport avec les besoins des administrations dans les dépenses desquelles intervient l'Administration des Télégraphes et des Téléphones.</p> <p>Le libellé de l'article est rédigé en conséquence.</p>
549,512	423,589	125,923	»	<p>ART. 52. — Augmentation due à l'accroissement du nombre des agents retraités.</p>
71,409,571	70,801,173	4,644,380	4,035,982	





## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1925.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
71,409,571	70,801,173	4,644,380	4,035,982	
100,000	50,000	50,000	»	ART. 55. — Augmentation du nombre des ouvriers, relèvement des salaires et coût plus élevé des frais médicaux et d'hospitalisation.
7,000	10,500	»	3,500	ART. 54. — Diminution résultant du transfert au Tableau d'imputation de l'Administration Centrale du crédit pour Commissions d'examens inscrit anciennement à cet article. Le libellé a été modifié en conséquence.
26,482,452	16,000,000	10,482,452	»	ART. 58. — Augmentation corrélatrice à celle des crédits pétitionnés au Budget extraordinaire.
1,866,000	1,866,000	»	»	
620,000	620,000	»	»	
101,000	114,000	»	13,000	ART. 58. — Une somme de 21,000 francs est transférée à l'article 40 (nouveau). Le crédit est donc en réalité en augmentation de 8,000 francs celle-ci est due à la hausse des prix.
40,000	40,000	»	»	
13,355,650	»	13,355,650	»	ART. 60 (nouveau). — Conséquence du transfert des frais de change du Budget pour Ordre au Budget des Dépenses d'exploitation; le produit de la surtaxe pour pertes de change est porté en recettes à l'article 13 du Tableau II (Recettes d'exploitation).
113,951,673	89,471,673	28,532,482	4,052,482	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
(1)	»	Indemnité mobile de vie chère au personnel des Services communs des Postes, Télégraphes et Téléphones ( <i>crédit non limitatif</i> ) ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .	
		Indemnité mobile de vie chère au personnel des Télégraphes et des Téléphones ( <i>crédit non limitatif</i> ) :	
61	a.	Fonctionnaires et employés . . . . .	fr. 6,500,000 »
	b.	Ouvriers . . . . .	1,555,806 »
		Part d'intervention dans l'allocation des indemnités mobiles de vie chère au personnel ( <i>crédit non limitatif</i> ) :	
62	a.	De l'Administration centrale et du Service de presse et de publicité. fr.	42,142 »
	b.	Du Comité supérieur de contrôle . . . . .	2,838 »
	c.	De l'Office central des imprimés. . . . .	2,817 »
	d.	De l'Office des services de l'électricité . . . . .	117,420 »
(2)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale . . . . .	
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
113,951,673	89,471,673	28,532,482	4,052,482	
»	232,500	»	232,500	(1) ART. 111 de 1924. — Voir note en tête du chapitre C. Ce crédit est transféré à concurrence de 88,444 francs à l'article 41 et à concurrence de 147,056 francs à l'article 61.
8,053,806	7,908,750	147,056	»	ART. 61. — Une somme de 147,056 francs a été transférée de l'article 111 de 1924. En réalité, le crédit n'est donc pas en augmentation. Il a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.
163,217	37,581	127,636	»	ART. 62. — Voir note justificative de l'article 51.
»	4,122,802	»	4,122,802	(2) ART. 114 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925.
122,172,696	101,773,306	28,807,174	8,407,784	
AUGMENTATION. . fr.		20,399,390		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<p data-bbox="667 616 1077 716"><i>Récapitulation.</i></p> <hr data-bbox="821 784 925 795"/> <p data-bbox="603 891 1136 918"><b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b></p> <p data-bbox="231 1003 1380 1030"><i>A.</i> Marine . . . . .</p> <p data-bbox="231 1104 1380 1131"><i>B.</i> Postes . . . . .</p> <p data-bbox="231 1205 1380 1232"><i>C.</i> Télégraphes et téléphones . . . . .</p> <p data-bbox="718 1328 1380 1355">TOTAL DU TABLEAU 1 (Dépenses d'exploitation) . . . fr.</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,766,676 »	58,471,157 »	»	9,704,481 »	
154,282,934 »	167,453,548 »	»	13,170,614 »	
122,172,696 »	101,773,306 »	20,399,390 »	»	
325,222,306 »	327,698,011 »	20,399,390 »	22,875,095 »	
DIMINUTION. . . fr.		2,475,705 »		

105

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

BUDGET DES ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES PÔSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1925

---

**TABLEAU II**

---

RECETTES D'EXPLOITATION

---

**NOTE**

à l'appui des évaluations de recettes.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
<b>A. — MARINE.</b>	
1	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . . fr.
2	Produit des passages d'eau d'Anvers à la tête de Flandre . . . . .
3	Produit des actes des Commissariats maritimes . . . . .
4	Produit des droits de pilotage . . . . .
5	Produit des droits de remorque . . . . .
6	Produit du service d'inspection maritime . . . . .
7	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . . . .
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE. . . . . fr.	
<b>B. — POSTES.</b>	
8	Recettes diverses d'exploitation . . . . .
9	Transit international. . . . .
10	Recettes du Service de Presse et de Publicité . . . . .
11	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires . . . . .
12	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations . . . . .
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . . . fr.	



## DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1925.	adoptées pour 1924.	en plus.	en moins.	
15,200,000	8,300,000	6,900,000	»	ART. 1. — L'augmentation se justifie par le relèvement des tarifs (5,600,000 francs) et par le remboursement par l'Administration des Chemins de fer du produit des taxes de transport des bagages à bord des paquebots (1,300,000 francs).
2,265,000	760,000	1,505,000	»	ART. 2. — L'augmentation résulte du relèvement des droits de passage (840,000 francs) et du remboursement par l'Administration des Chemins de fer des charges afférentes au service du passage d'eau entre les stations d'Anvers-Waes et la Tête de Flandre (665,000 francs).
500,000	500,000	»	»	ART. 4 et 5. — La différence en plus se justifie par l'augmentation du trafic et la perception d'un droit d'arraisonnement au port d'Anvers.
6,750,000	6,300,000	650,000	»	ART. 7. — On peut prévoir, de ce chef, pour 1925, une recette de 300,000 francs, dont 204,500 francs intéressent les branches de service dites d'utilité publique.
200,000				
80,000	80,000	»	»	ART. 8. — En se basant sur les résultats acquis pour 1924, les recettes postales ordinaires de 1925 peuvent être évaluées à 161,876,000 francs. Dans cette somme est comprise la majoration à résulter du relèvement des tarifs internationaux par application, à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 1925 des dispositions de la Convention de Stockholm et du relèvement des taxes d'encaissement des quittances, etc. (6,328,500 francs).
300,000	100,000	200,000	»	ART. 9. — Augmentation résultant du taux actuel des changes.
23,295,000	16,040,000	9,255,000	»	ART. 10. — Les recettes à effectuer par le Service de Presse et de Publicité peuvent être évaluées à 85,000 francs pour 1925.
AUGMENTATION. . . fr.		9,255,000		ART. 11. — Produit de la vente d'archives, de maculatures, de vieux objets, droits d'inscription aux examens de concours . . . fr. 106,000 » Remboursement d'avances budgétaires . . . 30,000 » TOTAL . . . fr. 136,000 »
161,876,000	129,635,000	32,241,000	»	ART. 12. — Cette prévision de recette se décompose comme il suit :
3,000,000	2,250,000	750,000	»	a) Frais de personnel et de matériel de l'armée d'occupation . . . . . 715,000 »
85,000	70,000	15,000	»	b) Masse d'habillement . . . . . 75,000 »
136,000	95,000	41,000	»	c) Dépenses effectuées pour compte de l'Administration des Chemins de fer et du Département des Finances, du chef de prestations en personnel pour l'impression des timbres « Chemin de fer » et « Valeurs fiscales » . . . 166,000 »
16,612,500	14,200,000	2,412,500	»	d) Dépenses effectuées pour compte d'autres Départements (courriers-transports) . . . . . 6,500 »
181,709,500	146,250,000	35,459,500	»	e) Dépenses effectuées pour compte du Département des Finances du chef de la vente de valeurs fiscales . . . . . 900,000 »
AUGMENTATION. . . fr.		35,459,500		f) Rémunération des opérations accomplies pour compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite . . . . . 4,000,000 »
				g) Remboursement par le Département des Finances des traitements, salaires, etc. du service des chèques postaux . . . . . 10,750,000 »
				TOTAL . . . . fr. 16,612,500 »

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
<b>C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>	
13	Télégraphes et Téléphones . . . . . fr.
14	Recettes du service de Presse et de Publicité . . . . .
(1)	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les dépenses des Services communs . . . . .
(2)	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans l'indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale, accordée au personnel des services communs . . . . .
15	Sommes correspondant aux prévisions de dépenses à résulter du paiement des traitements et indemnités aux membres du personnel de l'Administration des Télégraphes détachés à l'armée d'occupation . . . . .
16	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers . . . . .
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1925.	adoptées pour 1924.	en plus.	en moins.	
131,145,000	102,100,000	29,045,000	»	ART. 13. — Les faits constatés à ce jour permettent d'escompter, pour 1925, une recette de 131,145,000 francs, compte tenu de l'accroissement normal du service et des ressources escomptées du chef de la nouvelle tarification téléphonique, etc.
350,000	270,000	80,000	»	ART. 14. — Les recettes à effectuer par le Service de Presse et de Publicité peuvent être évaluées à 350,000 francs en 1925.
»	1,058,113	»	1,058,113	( <sup>1</sup> ) ART. 19 de 1924. — Cette recette disparaît en 1925.
»	47,000	»	47,000	( <sup>2</sup> ) ART. 20 de 1924. — Cette recette disparaît en 1925.
230,000	350,000	»	120,000	ART. 15. — On estime que les dépenses effectuées de ce chef, en 1925, ne dépasseront pas 230,000 francs.
1,275,000	2,110,000	»	835,000	ART. 16. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.
133,000,000	105,935,113	29,125,000	2,060,113	
AUGMENTATION. . fr.		27,064,887		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
<p data-bbox="678 683 1077 772"><i>Récapitulation</i></p> <p data-bbox="603 958 1152 987"><b>RECETTES D'EXPLOITATION.</b></p> <p data-bbox="242 1041 1380 1075"><i>A.</i> Marine . . . . .</p> <p data-bbox="242 1131 1380 1164"><i>B.</i> Postes . . . . .</p> <p data-bbox="242 1220 1380 1254"><i>C.</i> Télégraphes et Téléphones . . . . .</p> <p data-bbox="753 1355 1380 1388">TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) . . . . . fr.</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1925.	adoptées pour 1924.	en plus.	en moins.	
25,295,000 »	16,040,000 »	9,255,000 »	»	
181,709,500 »	146,250,000 »	35,459,500 »	»	
133,000,000 »	105,935,113 »	27,064,887 »	»	
340,004,500 »	268,225,113 »	71,779,387 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		71,779,387 »		



MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

---

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**TABLEAU III**

---

TABLEAU D'IMPUTATION DES DÉPENSES  
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'EXERCICE 1925.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																						
<b>A. — ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																																																																								
<b>Section 1<sup>re</sup>. — Administration centrale</b>																																																																																																								
1	a.	Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000																																																																																																						
	b.	Frais de représentation . . . . . 18,000																																																																																																						
<i>Secrétariat général. Services des traductions. Conseil d'appel, etc.</i>																																																																																																								
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.																																																																																																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">Traitements annuels.</th> <th style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Dépenses</th> </tr> </thead> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses																																																																																																		
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses																																																																																																					
2	a.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td colspan="4">Services généraux :</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td>25,000 à 29,000</td> <td>1</td> <td rowspan="15" style="vertical-align: middle;">900,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur général . . . . .</td> <td>25,000 à 29,000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Directeur d'administration . . . . .</td> <td>22,500 à 27,000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de direction . . . . .</td> <td>21,000 à 25,000</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Greffier . . . . .</td> <td>17,000 à 22,500</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Chef de division . . . . .</td> <td>11,500 à 19,000</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Greffier-adjoint . . . . .</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau . . . . .</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau . . . . .</td> <td>10,500 à 12,200</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire . . . . .</td> <td>6,900 à 11,500</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé, etc. . . . .</td> <td>7,800 à 15,000</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>5,800 à 9,400</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef facteur de station . . . . .</td> <td>6,000 à 8,800</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef expéditionnaire . . . . .</td> <td>6,000 à 7,600</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaire et dactylographe . . . . .</td> <td>5,800 à 8,800</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>Services des traductions :</td> <td></td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle;">410,000</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;">131</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c.</td> <td>Indemnité de résidence . . . . . fr. 90,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d.</td> <td>Id. familiale . . . . . 42,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e.</td> <td>Travail extraordinaire, secours, coopération, etc. . . . . 140,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;"><b>A REPORTER.</b></td> <td style="text-align: right;">fr. 1,582,000</td> </tr> </tbody> </table>	Services généraux :				Secrétaire général . . . . .	25,000 à 29,000	1	900,000	Directeur général . . . . .	25,000 à 29,000	2	Directeur d'administration . . . . .	22,500 à 27,000	2	Inspecteur de direction . . . . .	21,000 à 25,000	4	Greffier . . . . .	17,000 à 22,500	4	Chef de division . . . . .	11,500 à 19,000	8	Greffier-adjoint . . . . .	10,900 à 15,000	1	Chef de bureau . . . . .	10,900 à 15,000	6	Sous-chef de bureau . . . . .	10,500 à 12,200	12	Bibliothécaire . . . . .	6,900 à 11,500	1	Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé, etc. . . . .	7,800 à 15,000	23	Bibliothécaire de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,800 à 9,400	1	Chef facteur de station . . . . .	6,000 à 8,800	1	Chef expéditionnaire . . . . .	6,000 à 7,600	1	Expéditionnaire et dactylographe . . . . .	5,800 à 8,800	1					b.	Services des traductions :		410,000																														<b>TOTAL</b>	131		c.	Indemnité de résidence . . . . . fr. 90,000		d.	Id. familiale . . . . . 42,000		e.	Travail extraordinaire, secours, coopération, etc. . . . . 140,000			<b>A REPORTER.</b>	fr. 1,582,000
Services généraux :																																																																																																								
Secrétaire général . . . . .	25,000 à 29,000	1	900,000																																																																																																					
Directeur général . . . . .	25,000 à 29,000	2																																																																																																						
Directeur d'administration . . . . .	22,500 à 27,000	2																																																																																																						
Inspecteur de direction . . . . .	21,000 à 25,000	4																																																																																																						
Greffier . . . . .	17,000 à 22,500	4																																																																																																						
Chef de division . . . . .	11,500 à 19,000	8																																																																																																						
Greffier-adjoint . . . . .	10,900 à 15,000	1																																																																																																						
Chef de bureau . . . . .	10,900 à 15,000	6																																																																																																						
Sous-chef de bureau . . . . .	10,500 à 12,200	12																																																																																																						
Bibliothécaire . . . . .	6,900 à 11,500	1																																																																																																						
Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé, etc. . . . .	7,800 à 15,000	23																																																																																																						
Bibliothécaire de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,800 à 9,400	1																																																																																																						
Chef facteur de station . . . . .	6,000 à 8,800	1																																																																																																						
Chef expéditionnaire . . . . .	6,000 à 7,600	1																																																																																																						
Expéditionnaire et dactylographe . . . . .	5,800 à 8,800	1																																																																																																						
b.	Services des traductions :		410,000																																																																																																					
		<b>TOTAL</b>	131																																																																																																					
	c.	Indemnité de résidence . . . . . fr. 90,000																																																																																																						
	d.	Id. familiale . . . . . 42,000																																																																																																						
	e.	Travail extraordinaire, secours, coopération, etc. . . . . 140,000																																																																																																						
		<b>A REPORTER.</b>	fr. 1,582,000																																																																																																					



**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	53,000	»	»	
1,744,300	1,785,30	»	41,000	ART. 2. — Crédit estimé suffisant pour 1923. Le libellé a été complété pour plus de précision
1,797,300	1,838,300	»	41,000	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	1,582,000
f.		Indemnités de déplacements, etc.; délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	35,000
g.		Conseiller artistique (4) . . . . .	18,800
h.		Commissions :	
		Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale; indemnités, abonnements au chemin de fer, etc. . . . .	24,000
		Transport d'énergie électrique . . . . .	3,000
		Comité consultatif du personnel . . . . .	1,500
		Conseil d'appel. . . . .	5,000
i.		Cours de français, de flamand et d'allemand aux agents de l'Administration; rémunérations des directeurs et professeurs; achat de livres, location de locaux, dépenses diverses relatives à ces cours . . . . .	78,000
		TOTAL. . . . fr.	1,744,300
		Les magistrats qui font partie du Comité consultatif du contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :	
	a.	Services généraux :	
		23 agents au traitement annuel de 2,750 à 6,900 francs . . . . .	} 170,000
		13 écoreuses au salaire de 6 francs par jour . . . . .	
		38	
3	b.	Indemnité de résidence. . . . .	18,000
	c.	Id. familiale. . . . .	12,000
	d.	Travail extraordinaire, secours, etc. . . . .	23,000
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc.; quote-part dans les dépenses de l'Office central des imprimés . . . . . fr.	100,000
4	b.	Chauffage, éclairage, eau . . . . .	65,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses. . . . .	50,000
5		Honoraires des avocats . . . . .	
		A REPORTER. . . . fr.	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,797,300	1,838,300	»	41,000	<p>(1) ART. 2, litt. g. — La part d'intervention des autres Départements dans le traitement du Conseiller artistique est portée en recette.</p>
223,000	223,000	»	»	
215,000	215,000	»	»	
236,000	242,000	»	6,000	
2,471,300	2,518,300	»	47,000	ART. 5. — Réduction du nombre des avocats.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		<b>Section 2. — Service de presse et de publicité.</b>			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
6		Directeur d'administration . . . . .	24,500	1	194,500
		Inspecteur de direction . . . . .	13,500 à 19,000	1	
		Sous-chef de bureau . . . . .	6,000 à 11,500	4	
		Contrôleur . . . . .	8,200 à 11,500	2	
		Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc. . . . .	3,600 à 9,400	15	
		TOTAL. . . . .		25	
	b.	Indemnité de résidence . . . . .			14,500
	c.	Indemnité familiale . . . . .			8,000
	d.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours . . . . .			19,000
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
7		Huissier . . . . .	6,100	1	21,200
		Chef classeur-huissier . . . . .	5,250	1	
		Messager . . . . .	3,750 à 4,750	1	
		Écureuse . . . . .	1,900	2	
			TOTAL. . . . .		
	b.	Indemnité de résidence . . . . .			2,400
	c.	Indemnité familiale . . . . .			2,400
	d.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc. . . . .			2,000
8	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.; quote-part dans les dépenses de l'Office Central des imprimés.			
9	»	Publicité commerciale . . . . .			
10	»	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc. . . . .			
		A REPORTER. . . . fr.			

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,471,300	2,518,300	»	47,000	
236,000	236,000	»	»	
28,000	28,000	»	»	
37,300	44,300	»	7,000	ART. 8. — Crédit suffisant pour 1925.
326,500	676,500	»	350,000	ART. 9. — Diminution résultant du transfert au Budget du chemin de fer de la partie de la dépense qui le concerne.
10,000	10,000	»	»	
3,109,100	3,613,100	»	404,000	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. . . . fr.																																																												
		<b>Section 3. — Comité supérieur de contrôle.</b>																																																												
		I. — Services généraux (1).																																																												
		a. Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 30%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur d'administration . . . . .</td> <td>17,000 à 22,500</td> <td>1</td> <td rowspan="19" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} . . . . . 402,700</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding-left: 20px;">1<sup>o</sup> Service de surveillance :</td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance principal . . . . .</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance . . . . .</td> <td>7,600 à 12,200</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Sous-commissaire de surveillance . . . . .</td> <td>5,700 à 9,600</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Agent spécial de surveillance . . . . .</td> <td>4,100 à 8,400</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding-left: 20px;">2<sup>o</sup> Service de contrôle de travaux :</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur de travaux . . . . .</td> <td>7,600 à 12,200</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur-adjoint de travaux . . . . .</td> <td>5,700 à 9,600</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Agent de contrôle de travaux . . . . .</td> <td>4,100 à 8,400</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding-left: 20px;">3<sup>o</sup> Services administratifs :</td> </tr> <tr> <td>Chef de division . . . . .</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau . . . . .</td> <td>6,900 à 11,500</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Commis principal, commis, commis d'ordre, etc. . . . .</td> <td>3,800 à 9,400</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaire, dactylographe et agréé . . . . .</td> <td>3,800 à 8,400</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Hors cadre : chef de division . . . . .</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL . . . . .</td> <td>55</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Directeur d'administration . . . . .	17,000 à 22,500	1	} . . . . . 402,700	1 <sup>o</sup> Service de surveillance :			Commissaire de surveillance principal . . . . .	10,900 à 15,000	1	Commissaire de surveillance . . . . .	7,600 à 12,200	5	Sous-commissaire de surveillance . . . . .	5,700 à 9,600	8	Agent spécial de surveillance . . . . .	4,100 à 8,400	14	2 <sup>o</sup> Service de contrôle de travaux :			Contrôleur de travaux . . . . .	7,600 à 12,200	4	Contrôleur-adjoint de travaux . . . . .	5,700 à 9,600	4	Agent de contrôle de travaux . . . . .	4,100 à 8,400	5	3 <sup>o</sup> Services administratifs :			Chef de division . . . . .	10,900 à 15,000	1	Sous-chef de bureau . . . . .	6,900 à 11,500	2	Commis principal, commis, commis d'ordre, etc. . . . .	3,800 à 9,400	5	Expéditionnaire, dactylographe et agréé . . . . .	3,800 à 8,400	6	Hors cadre : chef de division . . . . .	10,900 à 15,000	1	TOTAL . . . . .		55	
GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																																											
Directeur d'administration . . . . .	17,000 à 22,500	1	} . . . . . 402,700																																																											
1 <sup>o</sup> Service de surveillance :																																																														
Commissaire de surveillance principal . . . . .	10,900 à 15,000	1																																																												
Commissaire de surveillance . . . . .	7,600 à 12,200	5																																																												
Sous-commissaire de surveillance . . . . .	5,700 à 9,600	8																																																												
Agent spécial de surveillance . . . . .	4,100 à 8,400	14																																																												
2 <sup>o</sup> Service de contrôle de travaux :																																																														
Contrôleur de travaux . . . . .	7,600 à 12,200	4																																																												
Contrôleur-adjoint de travaux . . . . .	5,700 à 9,600	4																																																												
Agent de contrôle de travaux . . . . .	4,100 à 8,400	5																																																												
3 <sup>o</sup> Services administratifs :																																																														
Chef de division . . . . .	10,900 à 15,000	1																																																												
Sous-chef de bureau . . . . .	6,900 à 11,500	2																																																												
Commis principal, commis, commis d'ordre, etc. . . . .	3,800 à 9,400	5																																																												
Expéditionnaire, dactylographe et agréé . . . . .	3,800 à 8,400	6																																																												
Hors cadre : chef de division . . . . .	10,900 à 15,000	1																																																												
TOTAL . . . . .		55																																																												
11		b. Indemnité de résidence . . . . .		54,600																																																										
		c. Indemnité familiale . . . . .		20,500																																																										
		d. Frais de déplacements, jetons de présence des membres, indemnité du président, des secrétaires et des experts, coopération, travail extraordinaire, secours, etc. . . . .	175,800																																																											
		a. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 30%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Huissier . . . . .</td> <td>5,000 à 6,100</td> <td>2</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} . . . . . 25,900</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeur . . . . .</td> <td>3,500 à 4,300</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Concierge-écureuse . . . . .</td> <td>1,900</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Écureuse . . . . .</td> <td>1,900</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL . . . . .</td> <td>7</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Huissier . . . . .	5,000 à 6,100	2	} . . . . . 25,900	Nettoyeur . . . . .	3,500 à 4,300	2	Concierge-écureuse . . . . .	1,900	1	Écureuse . . . . .	1,900	2	TOTAL . . . . .		7																																					
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																																											
Huissier . . . . .	5,000 à 6,100	2	} . . . . . 25,900																																																											
Nettoyeur . . . . .	3,500 à 4,300	2																																																												
Concierge-écureuse . . . . .	1,900	1																																																												
Écureuse . . . . .	1,900	2																																																												
TOTAL . . . . .		7																																																												
12		b. Indemnité de résidence . . . . .	3,800																																																											
		c. Indemnité familiale . . . . .	3,600																																																											
		d. Travail extraordinaire, secours, etc. . . . .	3,000																																																											
		A REPORTER. . . . fr.																																																												

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																		
3,109,100	3,513,100	»	404,000	<p>(1) La dépense totale (y compris les indemnités de vie chère afférente aux services généraux du Comité supérieur de Contrôle s'élève à 857,100 francs.</p> <p>Cette somme se répartit comme il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">MINISTÈRES.</th> <th rowspan="2">%</th> <th colspan="2">Part d'intervention</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>dans les dépenses ordinaires</th> <th>dans les indemnités de vie chère.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a) Chemin de fer. . . . .</td> <td>19.5</td> <td>144,788 »</td> <td>18,417 »</td> <td>165,235 »</td> </tr> <tr> <td>b) Marine. . . . .</td> <td>5</td> <td>22,275 »</td> <td>2,858 »</td> <td>25,115 »</td> </tr> <tr> <td>c) Postes . . . . .</td> <td>5</td> <td>22,275 »</td> <td>2,858 »</td> <td>25,115 »</td> </tr> <tr> <td>d) Télégraphes et Téléphones . . . . .</td> <td>5</td> <td>22,275 »</td> <td>2,858 »</td> <td>25,115 »</td> </tr> <tr> <td>e) Service de l'électricité.</td> <td>1.5</td> <td>11,157 »</td> <td>1,419 »</td> <td>12,536 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL. . . . .</td> <td>50</td> <td>222,750 »</td> <td>28,580 »</td> <td>251,150 »</td> </tr> <tr> <td>2. Affaires Économiques . . . . .</td> <td>20</td> <td>148,500 »</td> <td>18,920 »</td> <td>167,420 »</td> </tr> <tr> <td>3. Agriculture et Travaux publics . . . . .</td> <td>17</td> <td>126,225 »</td> <td>16,082 »</td> <td>142,507 »</td> </tr> <tr> <td>4. Défense Nationale . . . . .</td> <td>15</td> <td>96,525 »</td> <td>12,298 »</td> <td>108,823 »</td> </tr> <tr> <td>5. Sciences et Arts. . . . .</td> <td>10</td> <td>74,250 »</td> <td>9,460 »</td> <td>85,710 »</td> </tr> <tr> <td>6. Finances. . . . .</td> <td>5</td> <td>57,125 »</td> <td>4,750 »</td> <td>41,855 »</td> </tr> <tr> <td>7. Intérieur et Hygiène . . . . .</td> <td>1.5</td> <td>11,157 »</td> <td>1,419 »</td> <td>12,536 »</td> </tr> <tr> <td>8. Colonies. . . . .</td> <td>1</td> <td>7,425 »</td> <td>946 »</td> <td>8,571 »</td> </tr> <tr> <td>9. Industrie, Travail et Prévoyance sociale . . . . .</td> <td>1</td> <td>7,425 »</td> <td>946 »</td> <td>8,571 »</td> </tr> <tr> <td>10. Justice . . . . .</td> <td>1</td> <td>7,425 »</td> <td>946 »</td> <td>8,571 »</td> </tr> <tr> <td>11. Affaires Étrangères. . . . .</td> <td>0.5</td> <td>5,715 »</td> <td>475 »</td> <td>4,186 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL général. . . . .</td> <td>100</td> <td>742,500 »</td> <td>94,000 »</td> <td>857,100 »</td> </tr> </tbody> </table>	MINISTÈRES.	%	Part d'intervention		TOTAL.	dans les dépenses ordinaires	dans les indemnités de vie chère.	1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :					a) Chemin de fer. . . . .	19.5	144,788 »	18,417 »	165,235 »	b) Marine. . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »	c) Postes . . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »	d) Télégraphes et Téléphones . . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »	e) Service de l'électricité.	1.5	11,157 »	1,419 »	12,536 »	TOTAL. . . . .	50	222,750 »	28,580 »	251,150 »	2. Affaires Économiques . . . . .	20	148,500 »	18,920 »	167,420 »	3. Agriculture et Travaux publics . . . . .	17	126,225 »	16,082 »	142,507 »	4. Défense Nationale . . . . .	15	96,525 »	12,298 »	108,823 »	5. Sciences et Arts. . . . .	10	74,250 »	9,460 »	85,710 »	6. Finances. . . . .	5	57,125 »	4,750 »	41,855 »	7. Intérieur et Hygiène . . . . .	1.5	11,157 »	1,419 »	12,536 »	8. Colonies. . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »	9. Industrie, Travail et Prévoyance sociale . . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »	10. Justice . . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »	11. Affaires Étrangères. . . . .	0.5	5,715 »	475 »	4,186 »	TOTAL général. . . . .	100	742,500 »	94,000 »	857,100 »
MINISTÈRES.	%	Part d'intervention					TOTAL.																																																																																														
		dans les dépenses ordinaires	dans les indemnités de vie chère.																																																																																																		
1. Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes :																																																																																																					
a) Chemin de fer. . . . .	19.5	144,788 »	18,417 »	165,235 »																																																																																																	
b) Marine. . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »																																																																																																	
c) Postes . . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »																																																																																																	
d) Télégraphes et Téléphones . . . . .	5	22,275 »	2,858 »	25,115 »																																																																																																	
e) Service de l'électricité.	1.5	11,157 »	1,419 »	12,536 »																																																																																																	
TOTAL. . . . .	50	222,750 »	28,580 »	251,150 »																																																																																																	
2. Affaires Économiques . . . . .	20	148,500 »	18,920 »	167,420 »																																																																																																	
3. Agriculture et Travaux publics . . . . .	17	126,225 »	16,082 »	142,507 »																																																																																																	
4. Défense Nationale . . . . .	15	96,525 »	12,298 »	108,823 »																																																																																																	
5. Sciences et Arts. . . . .	10	74,250 »	9,460 »	85,710 »																																																																																																	
6. Finances. . . . .	5	57,125 »	4,750 »	41,855 »																																																																																																	
7. Intérieur et Hygiène . . . . .	1.5	11,157 »	1,419 »	12,536 »																																																																																																	
8. Colonies. . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »																																																																																																	
9. Industrie, Travail et Prévoyance sociale . . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »																																																																																																	
10. Justice . . . . .	1	7,425 »	946 »	8,571 »																																																																																																	
11. Affaires Étrangères. . . . .	0.5	5,715 »	475 »	4,186 »																																																																																																	
TOTAL général. . . . .	100	742,500 »	94,000 »	857,100 »																																																																																																	
633,600	615,400	18,200	»	<p>ART. 11. — Augmentation résultant des promotions régulières de traitement et de la majoration des tarifs des chemins de fer et des jetons de présence.</p>																																																																																																	
34,300	30,100	4,200	»	<p>ART. 12. — Augmentation résultant d'extensions de personnel.</p>																																																																																																	
3,777,000	4,158,600	22,400	404,000																																																																																																		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.																																				
		Matériel, etc. :																																					
13	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc. Quote-part dans les dépenses de l'Office central des Imprimés . . . . .	43,000																																				
	b.	Chauffage, éclairage, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc. . . . .	61,600																																				
		II. — <i>Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer</i> (1).																																					
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">Traitements annuels.</th> <th style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">1° Service de surveillance :</td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance . . . . .</td> <td style="text-align: center;">7,600 à 12,200</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} . . . . . 163,800</td> </tr> <tr> <td>Sous-commissaire de surveillance . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5,700 à 9,600</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Agent spécial de surveillance . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">13</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">2° Services administratifs :</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6,900 à 11,300</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} . . . . . 163,800</td> </tr> <tr> <td>Commis, commis d'ordre, etc. . . . .</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 9,400</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe et agréé . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5,600 à 7,200</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">TOTAL . . . . .</td> <td style="text-align: center;">27</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	1° Service de surveillance :				Commissaire de surveillance . . . . .	7,600 à 12,200	1	} . . . . . 163,800	Sous-commissaire de surveillance . . . . .	5,700 à 9,600	4	Agent spécial de surveillance . . . . .	4,100 à 8,400	13	2° Services administratifs :				Sous-chef de bureau . . . . .	6,900 à 11,300	1	} . . . . . 163,800	Commis, commis d'ordre, etc. . . . .	5,800 à 9,400	2	Dactylographe et agréé . . . . .	5,600 à 7,200	4		TOTAL . . . . .	27		
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																				
1° Service de surveillance :																																							
Commissaire de surveillance . . . . .	7,600 à 12,200	1	} . . . . . 163,800																																				
Sous-commissaire de surveillance . . . . .	5,700 à 9,600	4																																					
Agent spécial de surveillance . . . . .	4,100 à 8,400	13																																					
2° Services administratifs :																																							
Sous-chef de bureau . . . . .	6,900 à 11,300	1	} . . . . . 163,800																																				
Commis, commis d'ordre, etc. . . . .	5,800 à 9,400	2																																					
Dactylographe et agréé . . . . .	5,600 à 7,200	4																																					
	TOTAL . . . . .	27																																					
	b.	Indemnité de résidence . . . . .	15,600																																				
	c.	Indemnité familiale . . . . .	9,500																																				
	d.	Frais de déplacements, travail extraordinaire, secours, etc . . . . .	53,000																																				
		<b>Section 4. — Dépenses générales.</b>																																					
		<i>Secours.</i>																																					
15	•	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .																																					
		DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.																																					
16	•	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 15 . . . . .																																					
17	•	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1923 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .																																					
			A REPORTER . . . fr.																																				



**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3.777.000	4.158.600	22.400	404.000	
74.600	74.600	»	»	
				(1) Les dépenses relatives à ce service sont entièrement à charge de l'Administration des Chemins de fer :
				Dépenses ordinaires . . . . . fr. 241.900 .
				Indemnité de vie chère . . . . . 43.100 .
				TOTAL . . . . fr. <u>285.000 .</u>
241.900	235.700	6.200	»	ART. 14. — Majoration résultant des augmentations réglementaires de traitement.
278.800	292.800	»	14.000	ART. 15. — Crédit suffisant pour 1925.
9.000	5.000	4.000	»	ART. 16. — Augmentation résultant de la nécessité d'accorder des secours plus efficaces.
210.000	210.000	»	»	
4.591.300	4.976.700	32.600	418.000	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

N <sup>o</sup> des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
18	.	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . .	
19	a.	Commission centrale d'examen . . . . .	fr. 68,000
	b.	Dépenses imprévues. — Divers . . . . .	2,000
20	.	Déficits de comptes. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	
<b>Section 5. — Dépenses exceptionnelles.</b>			
24	.	Indemnité temporaire et mobile de vie chère au personnel. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	
		Personnel de l'Administration centrale . . . . .	fr. 264,800
		Id. du Service de Presse et de Publicité . . . . .	37,463
		Personnel du Comité supérieur de Contrôle :	
		Service généraux . . . . .	fr. 94,600
		Service de la recherche des auteurs de vol au chemin de fer . . . . .	43,100
			137,700
		TOTAL. . . fr.	439,965
(4)	.	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale. . . . .	
		TOTAL des dépenses de l'Administration centrale. . . . .	fr.

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,591,300	4,976,700	32,600	418,000	
15,000	15,000	»	»	
70,000	32,000	38,000	»	ART. 19. — Augmentation résultant :
1,000	1,000	»	»	1° De la centralisation des concours de recrutement . . . . . fr. 28,000 •
				2° D'une dépense nouvelle représentant l'amortissement du mobilier loué à la Commission centrale d'examen par l'Administration des Chemins de fer. . . 40,000 •
				TOTAL. . . fr. <u>58,000 •</u>
439,963	339,372	100,591	»	ART. 21. — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés.
»	190,100	»	190,100	(1. ART. 22 du Tableau III de 1924 — Cette dépense disparaît en 1925.
5,117,263	5,554,172	436,909	608,100	
				DIMINUTION. fr. 436 909

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		<b>B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.</b>		
<b>a.</b>		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :		
		Traitements.		
		TRAITEMENTS	NOMBRE	DÉPENSES PAR LITTEA.
		ANNUELS.	D'AGENTS.	
		GRADES.		
		Directeur général . . . . .	1	
		Ingénieur en chef, directeur d'administration . . . . .	1	
		Ingénieur en chef, directeur de service . . . . .	4	
		Ingénieur principal . . . . .	1	
		Ingénieur . . . . .	15	
		Directeur de service des essais électriques . . . . .	1	
		Inspecteur . . . . .	1	
		Contrôleur . . . . .	1	
		Chef de division . . . . .	4	
		Sous-chef de bureau . . . . .	4	
		Chef de dépôt . . . . .	1	
		Chef de bureau de dessin . . . . .	5	
		Sous-chef de bureau de dessin . . . . .	5	
		Commis principal, commis . . . . .	52	
		Commis d'ordre . . . . .	1	
		Dessinateur principal et dessinateur . . . . .	7	
		Dessinateur expéditionnaire . . . . .	9	
		Expéditionnaire . . . . .	1	
		Dactylographe . . . . .	14	1,643,600
		Agréé principal et agréé . . . . .	18	
		Huissier . . . . .	1	
		Chef d'atelier principal . . . . .	4	
		Chef d'atelier . . . . .	1	
		Surveillant électricien principal . . . . .	1	
		Essayeur électricien principal . . . . .	1	
		Contremaître électricien principal . . . . .	10	
		Surveillant électricien . . . . .	1	
		Essayeur électricien . . . . .	1	
		Contremaître électricien . . . . .	1	
		Visiteur électricien principal . . . . .	1	
		Préparateur électricien principal . . . . .	1	
		Brigadier électricien principal . . . . .	37	
		Visiteur électricien . . . . .	1	
		Préparateur électricien . . . . .	1	
		Brigadier électricien . . . . .	1	
		Brigadier d'usine à gaz principal . . . . .	1	
		Brigadier d'usine à gaz . . . . .	3	
		TOTAL . . . . .	222	
				38,000
<b>b.</b>		Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses, récompenses, etc. . . . .		170,000
<b>c.</b>		Frais de déplacements, de tournées, voyages, intérim, etc. . . . .		1,848,600
		A REPORTER . . . fr.		
		A REPORTER . . . fr.		

**DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,078,600	2,215,200	»	136,600	ART. 22. — Diminution résultant de la suppression d'emplois de la mise à la retraite de fonctionnaires et de la suppression du crédit affecté au personnel de la ligne Mons-Boussu.
2,078,600	2,215,200.	»	136,600	



**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
2,078,600	2,215,200	»	136,600	
5,288,841	5,533,490	»	244,649	Art. 25. — Diminution résultant de la suppression du crédit affecté à la ligne vicinale Mons-Boussu. Cette diminution est absorbée partiellement par les augmentations de crédit prévues pour les extensions de primes et de haute-paie.
7,367,441	7,748,690	»	381,249	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 3,681,841 »
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires . . . . .	10,000 »
	d.	Frais de déplacements, découchers, intérimis . . . . .	220,000 »
	e.	Primes d'économie et de régularité, de travail à l'entreprise . . . . .	680,000 »
	f.	Haute-paie . . . . .	145,000 »
	g.	Indemnité de résidence . . . . .	290,000 »
	h.	Indemnités diverses, récompenses, etc. . . . .	16,000 »
	i.	Chevrons, augmentations de salaires. . . . .	41,000 »
	j.	Indemnité familiale . . . . .	205,000 »
		TOTAL. . . . fr.	5,288,841 »
		Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, mobilier, loyers, chauffage, éclairage, etc. :	
24	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . .	60,000 »
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc. . . . .	55,000 »
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc. . . . .	40,000 »
(1)	»	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et des usines de compression du gaz de ville. ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .	
(2)	»	Travaux effectués pour compte d'administrations étrangères. ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .	
		DÉPENSES GÉNÉRALES	
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	a.	Pension des ouvriers . . . . .	fr. 160,000 »
25	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution . . . . .	11,630 »
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation malheureuse . . . . .	4,000 »
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 . . . . .	5,000 »
		Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) :	
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi). . . . .	fr. 16,000 »
26	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département . . . . .	2,000 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) . . . . .	3,000 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi) . . . . .	32,000 »
27	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	
28	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	
		A REPORTER. . . . fr.	



**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	»	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	»	DIFFÉRENCES.		Observations
				AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,367,441	»	7,748,690	»	»	381,249	»
155,000	»	170,000	»	»	15,000	»
»	»	15,675,000	»	»	15,675,000	»
»	»	680,000	»	»	680,000	»
180,630	»	100,579	»	80,051	»	»
33,000	»	43,000	»	10,000	»	»
23,000	»	23,000	»	»	»	»
20,000	»	»	»	20,000	»	»
7,799,071	»	24,440,269	»	110,051	16,751,249	»

Art. 24. — Crédit suffisant pour 1925.

(<sup>1</sup>) et (<sup>2</sup>) Art. 26 et 27 du tableau III de 1924. Ces dépenses font l'objet des art. 34 à 40 (nouveaux) ci-après.

Art. 25. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1925.

Art. 26. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1925.

Art. 28 (nouveau). — Crédit présumé nécessaire pour les besoins de 1925.



**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,799,071 »	24,440,269 »	110,051 »	16,751,249 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	
133,417 »	133,765 50	»	348 50	ART. 51. — Le crédit a été mis en rapport avec les besoins des administrations dans les dépenses desquelles intervient l'Office des services de l'électricité.
»	1,000 »	»	1,000 »	(1) ART. 54 du Tableau III de 1924. — Crédit devenu sans objet par suite de la suppression des crédits prévus antérieurement pour la ligne Mons-Boussu.
1,046,000 »	424,250 »	621,750 »	»	ART. 52. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés.
12,059 »	9,043 »	3,016 »	»	ART. 55. — Voir la note justificative de l'article 31 ci-dessus.
»	646,357 »	»	646,357 »	(1) ART. 57 du Tableau III de 1924. — Ce crédit disparaît en 1928.
36,000,000 »	»	36,000,000 »	»	
4,550,000 »	»	4,550,000 »	»	ART. 34 à 40 (nouveaux). — Ces articles remplacent les articles 26 et 27 de 1924. Les dépenses sont mises en rapport avec les besoins présumés et justifiés dans les budgets des administrations intéressées.
200,000 »	»	200,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	
150,000 »	»	150,000 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	»	
50,001,547 »	25,665 684 50	41,734,817 »	17,398,954 50	
AUGMENTATION. . . fr		24,335,862 50		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
<i>Récapitulation.</i> —	
A.	Administration centrale . . . . .
B.	Office des services de l'électricité. . . . .
<b>TOTAL DU TABLEAU III. (Dépenses de l'Administration centrale et de l'Office des services de l'électricité.) . . . . fr.</b>	

**DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.**

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
demandés pour l'exercice 1923.	alloués pour l'exercice 1924.	Augmentations.	Diminutions.	
5,117,263 »	5,554,172 »	»	436,909 »	
50,001,547 »	25,665,684 50	24,335,862 50	»	
55,118,810 »	31,219,856 50	24,335,862 50	436,909 »	
AUGMENTATION. . . fr.		23,898,953 50		

(134)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

---

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**TABLEAU IV**

---

RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'EXERCICE 1925.

---

**NOTE**

à l'appui des évaluations de recettes.

## A. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1. — Intervention des Administrations du Département dans les dépenses ordinaires et exceptionnelles de l'Administration centrale; vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage.

Chemins de fer . . . . .	fr.	1,392,249	»	
Marine . . . . .		204,742	»	
Postes . . . . .		627,877	»	
Télégraphes . . . . .		395,836	»	
Électricité . . . . .		109,196	»	
				2,729,900

Les parts d'intervention ci-dessus seront éventuellement diminuées au prorata des recettes qui seraient effectuées pour vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage.

ART. 2. — Intervention d'autres Départements dans le traitement du conseiller artistique :

Agriculture et Travaux publics . . . . .	fr.	3,100	»	
Industrie, Travail et Prévoyance sociale . . . . .		3,100	»	
				6,200

ART. 3. — Intervention des Administrations dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité :

Chemin de fer . . . . .	fr.	405,158	»	
Marine . . . . .		67,526	»	
Postes . . . . .		135,053	»	
Télégraphes . . . . .		67,526	»	
				675,263

Les recettes du Service de Presse et de Publicité sont renseignées aux Budgets des recettes : de l'Administration des chemins de fer, de celle des Postes (art. 10) et de celle des Télégraphes et Téléphones (art. 14).

ART. 4. — Intervention de tous les Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle :

*Département des Chemins de fer, etc. :*

Administrations :

Chemin de fer . . . . .	fr.	163,235	»	
Marine . . . . .		25,113	»	
Postes . . . . .		25,113	»	
Télégraphes et Téléphones . . . . .		25,113	»	
Office de l'Electricité . . . . .		12,556	»	
Agriculture et Travaux publics . . . . .		142,307	»	
Affaires Économiques . . . . .		167,420	»	
Défense Nationale . . . . .		108,823	»	
Finances . . . . .		41,855	»	
				711,535
A REPORTER. . . . .	fr.	711,535	»	3,411,363



REPORT. . . . .	fr.	711,535	»	3,411,363	»
Sciences et Arts. . . . .		83,710	»		
Intérieur et Hygiène . . . . .		12,556	»		
Industrie, Travail et Prévoyance sociale. . . . .		8,371	»		
Affaires Étrangères. . . . .		4,186	»		
Colonies . . . . .		8,371	»		
Justice . . . . .		8,371	»		
Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer . . . . .		285,000	»		
				<u>1,122,100</u>	»
ART. 5. — Intervention des autres Administrations dans les dépenses générales de l'Administration centrale :					
Chemin de fer . . . . .	fr.	298,758	»		
Postes . . . . .		134,734	»		
Télégraphes. . . . .		82,941	»		
Marine . . . . .		43,935	»		
Électricité . . . . .		23,432	»		
				<u>583,800</u>	»
TOTAL des recettes de l'Administration centrale. . . . .	fr.			<u>5,117,263</u>	»

### B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

ART. 6. — Part d'intervention des Administrations dans les dépenses de l'Office des Services de l'Électricité; vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage :

	Dépenses ordinaires.	Dépenses exceptionnelles.	
Chemins de fer . . . . .	fr. 6,974,771	929,027	} 9,001,547 »
Marine . . . . .	9,687	1,290	
Postes . . . . .	38,748	5,161	
Télégraphes. . . . .	881,533	117,420	
Justice . . . . .	29,061	3,871	
Finances. . . . .	4,844	645	
Divers . . . . .	4,844	645	
TOTAL. . . . .	fr. 7,943,488	1,058,059	

Les parts d'intervention ci-dessus seront éventuellement diminuées au prorata des recettes qui seraient effectuées pour vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage.

ART. 7. — Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres Administrations :

Chemins de fer . . . . .	fr. 36,000,000	»
Marine . . . . .	50,000	»
Postes . . . . .	200,000	»
Télégraphes. . . . .	4,550,000	»
Justice . . . . .	150,000	»
Finances. . . . .	25,000	»
Divers . . . . .	25,000	»
		<u>41,000,000</u>
TOTAL des recettes de l'Office des services de l'Électricité.		<u>50,001,547</u>

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
<h2>Récapitulation</h2>	
A.	Administration centrale . . . . .
B.	Office des services de l'électricité . . . . .
TOTAL DU TABLEAU IV. (Recettes de l'Administration centrale et de l'Office des services de l'électricité) . . . . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1923.	adoptées pour 1924.	en plus.	en moins.	
5,117,263 »	5,554,172 »	»	436,909 »	
50,001,547 »	25,665,684 50	24,335,862 50	»	
55,118,810 »	31,219,856 50	24,335,862 50	436,909 »	
AUGMENTATION. . . fr.		23,898,953 50		

(140)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

---

DÉVELOPPEMENTS

DU

TABLEAU V.

---

DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS  
POUR L'EXERCICE 1925.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		<b>A. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>				
a.		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	
		Directeur d'administration . . . . .	19,000 à 22,500	1	Litt. a. . . . . 295,660	
		Chef de division et chef de bureau . . . . .	10,500 à 15,000	4		
		Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal . . . . .	9,600 à 11,500	2		
		Sous-chef de bureau . . . . .	8,000 à 11,500	5		
		Commis principal commis, commis d'ordre . . . . .	4,100 à 9,400	17		
		Dessinateur principal et dessinateur . . . . .	5,100 à 9,400	1		
		Facteur de station principal et facteur de station . . . . .	4,100 à 7,200	1		
		Agréé principal et agréé . . . . .	5,800 à 7,100	12		
		Agent réceptionnaire principal et agent réceptionnaire . . . . .	4,850 à 7,000	1		
		TOTAL . . . . .		44		
b.		Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses, récompenses . . . . .			5,000	
c.		Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions . . . . .			5,000	
d.		Indemnité { de résidence . . . . . fr.	24,480	}	29,880	
		{ familiale . . . . .	5,400			
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :				
a.		Huissiers, messagers, classeurs, boute-feu de l'Administration centrale.				
b.		Service d'exécution.				
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.
				Litt. a	Litt. b	
2		Magasinier . . . . .	4,000 à 5,500	»	20	Litt. a. . . . . 112,670
		Conducteur de presse . . . . .	5,500 à 6,700	3	»	
		Imprimeur . . . . .	3,500 à 6,100	8	»	
		Ecureuse . . . . .	1,850	3	2	
		Nettoyeur (boute-feu) . . . . .	3,518 à 5,978	2	1	
		Huissier, messenger . . . . .	3,500 à 6,100	2	»	
		Classeur . . . . .	3,500 à 6,100	6	9	
		Concierge . . . . .	5,000	1	»	
		Aide préparateur . . . . .	4,750	2	»	
		TOTAL . . . . .		27	32	
c.		Indemnité { de résidence . . . . . fr.	35,232	}	}	45,826
		{ familiale . . . . .	10,594			
		A REPORTER . . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
335,540	317,720	17,820	»	ART. 1. — Augmentation résultant d'une extension du cadre des agréés.
339,691	316,795	22,896	»	ART. 2. — Augmentation résultant de l'extension des cadres du personnel.
675,231	634,515	40,716	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT. . . fr.
		Mobilier, fournitures de bureau, etc. :	
3	a.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau . . . . . fr.	20,000
	b.	Achat et entretien du mobilier, menues dépenses . . . . .	7,000
	c.	Imprimés, fournitures de bureau, etc. . . . .	6,000
4	»	Achat d'imprimés, fournitures de bureau pour compte des différents départements ministériels et administrations . . . . .	
		<b>B. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
3	»	Indemnité temporaire et mobile de vie chère au personnel. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	
(1)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	
		TOTAL DU TABLEAU V. (Dépenses de l'Office central des imprimés.). . . fr.	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
675,231 »	634,515 »	40,716 »	»	
33,000 »	28,000 »	5,000 »	»	ART. 3. — Extension et aménagement de locaux.
28,359,420 »	28 396.950 »	»	37,530 »	ART. 4. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés.
125,366 »	83.883 »	41,783 »	»	ART. 5. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1925.
»	52,000 »	»	52 000 »	(1) ART. 6 du Tableau V de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.
20,193,017 »	29,195,048 »	87,499 »	89,530 »	
	DIMINUTION . fr		2,031 »	

(146)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

---

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**TABLEAU VI.**

---

RECETTES DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS  
POUR L'EXERCICE 1925.

---

**NOTE**

à l'appui des évaluations de recettes.

## OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.

ART. 1<sup>er</sup>. — Part d'intervention des Administrations et des Départements ministériels dans les dépenses de l'Office central des imprimés :

	Fournitures commandées à l'intervention de l'Office.	Part d'intervention		TOTAL.
		dans les dépenses d'adminis- tration.	dans les indemnités de vic chère.	
Secrétariat général du Département des Chemins de fer . . . . . fr.	25,000	111	22	25,133
Administration des Chemins de fer . . . . .	7,967,700	608,384	105,799	8,681,883
Id. de la Marine. . . . .	98,000	434	86	98,520
Id. des Postes . . . . .	4,923,000	28,065	5,406	4,956,471
Id. des Télégraphes. . . . .	2,565,000	14,623	2,817	2,582,440
Office des Services de l'Electricité . . . . .	55,000	244	48	55,292
Comité Supérieur de Contrôle . . . . .	10,000	44	9	10,053
Service de Presse et de Publicité . . . . .	12,000	53	11	12,064
Département des Finances . . . . .	6,724,140	29,786	5,912	6,759,838
Id. de la Justice . . . . .	863,180	3,824	759	867,763
Id. des Affaires Etrangères . . . . .	295,000	1,307	259	296,566
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène . . . . .	685,000	3,034	602	688,636
Id. des Sciences et des Arts. . . . .	1,177,600	5,216	1,035	1,183,851
Id. { de l'Agriculture . . . . .	139,000	616	122	139,738
et des Travaux publics . . . . .	328,300	1,454	289	330,043
Id. de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale . . . . .	200,000	886	176	201,062
Id. de la Défense Nationale . . . . .	150,000	664	132	150,796
Id. des Colonies . . . . .	140,000	620	123	140,743
Id. des Affaires Économiques . . . . .	1,251,500	5,544	1,100	1,258,144
Institut cartographique militaire . . . . .	750,000	3,322	659	753,981
<b>TOTAL DU TABLEAU VI. (Recettes de l'Office central des imprimés.) . . . . . fr.</b>	<b>28,359,420</b>	<b>708,231</b>	<b>125,366</b>	<b>29,193,017</b>

ADMINISTRATIONS  
DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

---

DÉVELOPPEMENTS

DU

TABLEAU VII.

---

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1925.

---

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses.

## A. — POSTES.

ART. 1<sup>er</sup> DU TABLEAU. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 5,941,500 francs.

Acquisition, construction, parachèvement et ameublement de nouveaux locaux; installation de chauffage central; achat de machines pour l'impression des timbres en taille douce; électrification de locaux; acquisition de machines et de mobilier pour le service des chèques postaux, etc.

La somme de 5,941,500 francs, indiquée ci-dessus, ne sera totalement engagée en 1925 que pour autant qu'une somme de 2,904,800 francs, comprise dans le crédit accordé en 1924 pour les mêmes objets, reste disponible à la fin de l'exercice 1924.

## B. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Travaux et matériel* (y compris une somme de 1,925,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur).

Crédit demandé : 254,349,350 francs

## A. — Télégraphes. — Lignes et bureaux :

Création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installation d'appareils, installations pour le service de la radio-télégraphie, matériels divers, etc. . . . . fr. 17,481,250 »

B. — Locaux. — Télégraphes et téléphones . . . . . 11,155,000 »

## C. — Réseaux téléphoniques :

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, reliement des abonnés, etc. . . . . 91,138,000 »

D. — Circuits téléphoniques . . . . . 97,186,100 »

E. — Transformation des réseaux téléphoniques . . . . . 37,389,000 »

TOTAL. . . fr. 254,349,350 »

Cet article supportera l'imputation d'une somme de 1,925,000 francs nécessaire au paiement des fournitures et travaux effectués en 1925, ensuite d'un marché contracté en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Meseure et Devriese (actuellement Société anonyme Chantiers de Créosotage d'Ostende).

ADMINISTRATIONS DE LA MARINE, DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

---

DÉVELOPPEMENTS

DU

TABLEAU VIII.

---

RECETTES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION  
DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES POUR L'EXERCICE 1925.

---

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

**TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.**

**ARTICLE PREMIER.** — *Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers.*

Evaluation : 3,284,000 francs.

a) Remboursement de la valeur des commutateurs téléphoniques avec accessoires par les abonnés acquéreurs de ces installations . . . fr.	720,000 »
b) Remboursement de la valeur d'appareils télétypes. . . .	204,000 »
c) Remboursement de la valeur de travaux divers. . . . .	60,000 »
d) Quote-part de la Société « Centrales électriques des Flandres » dans les frais d'achat des câbles pour le transport de forces, destinés au reliement du poste de T. S. F. de Ruysselede . . . . .	1,000,000 »
e) Quote-part du Gouvernement hollandais dans la dépense d'établissement d'un câble souterrain Anvers-Roosendael . . .	1,300,000 »
<b>TOTAL.</b> . . . fr.	<u>3,284,000 »</u>



### TITRE III

---

#### DISPOSITIONS DIVERSES

---

##### ART. 6, LITT. *b*, DE LA LOI.

Le Sénat a été saisi par la Cour des Comptes d'un différend survenu à propos de l'octroi de secours à des employés pensionnés en suite d'accident de service.

La Commission des Finances du Sénat a adressé à ce sujet un rapport circonstancié (doc., n° 220) en date du 1<sup>er</sup> juillet 1924, rapport dont les conclusions ont été adoptées par le Sénat.

Le § *B* de l'article 6 du projet de loi budgétaire pour 1925 a pour but de satisfaire au désir de la Commission précitée de voir l'émission de ces dépenses plus clairement justifiée dans la loi budgétaire.

La décision de principe a été motivée par le souci de ne pas désavantager certains employés subalternes au regard d'ouvriers se trouvant dans une situation semblable. Les effectifs particulièrement nombreux du personnel du Département des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes comprennent des agents dont la situation matérielle présente de grandes analogies mais qui, par suite des nécessités inhérentes au fonctionnement complexe des régies, ont des grades et des systèmes de rémunération différents. C'est une situation spéciale qui ne se rencontre vraisemblablement pas dans d'autres services de l'État. Beaucoup d'employés subalternes sont issus du cadre des ouvriers après avoir fait en général un sérieux effort pour s'élever quelque peu dans la hiérarchie. Ce serait manquer d'équité que de les traiter moins favorablement que leurs anciens collègues et le maintien de la décision s'impose si l'on veut pallier à l'imperfection des lois actuelles dans le règlement de quelques cas d'espèce.

D'autre part, comme ces cas sont actuellement très exceptionnels et que rien ne permet d'affirmer qu'ils pourraient être plus nombreux dans l'avenir, il ne paraît pas qu'il y ait de ce chef matière à revision définitive des lois du 21 juillet 1844 et du 24 décembre 1903.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le § *B* nouveau de l'article 6 du projet de loi budgétaire pour 1925.

---

(154)